

SECTION III

Les réformes de structures à entreprendre.

Le problème essentiel est de définir la place que chacune des activités composant le cinéma peut espérer occuper au sein de l'ensemble des moyens de distraction et de culture modernes et en particulier les moyens audio-visuels.

Une des tâches les plus importantes à accomplir est la revision de la fiscalité « de luxe » qui pèse sur l'ensemble de l'industrie.

A. — LES RÉFORMES DE STRUCTURES

Les réformes de structures ont un aspect financier et économique certain.

1. — Les rapports cinéma-télévision.

La première question à régler est cependant l'harmonisation des rapports entre le cinéma et la télévision. Ainsi que cela a été examiné plus haut, le cinéma est un secteur économique « individualiste », de droit et de financement privé.

Il se heurte depuis quelques années à la concurrence de la télévision placée entre les mains d'un monopole de droit public à financement parafiscal et doté de privilèges exorbitants du droit commun, en particulier sur le plan fiscal. C'est entre ces deux situations diamétralement opposées qu'il faut, à tout prix, arriver à un *modus vivendi*.

En ce qui concerne la production, il ne devrait pas y avoir d'opposition insurmontable. On peut certes admettre qu'il existe des différences entre la technique du cinéma et celle de la télévision. Elles ne doivent cependant pas être telles qu'elles ne puissent empêcher un producteur de travailler indifféremment pour l'un ou pour l'autre. Cela se produit aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne. En France, le Gouvernement envisage d'ailleurs la création d'un institut d'enseignement commun des spécialités de la photographie, du cinéma et de la télévision.

Le seul vrai problème serait d'amener la R. T. F., détentrice du monopole des émissions, à reconnaître qu'elle ne doit pas posséder, en fait, le monopole des réalisations destinées à la télévision qu'aucun texte ne lui accorde.

Il semble que le Gouvernement se dirige vers une telle solution en faisant appel à des réalisateurs, jusqu'ici cantonnés dans le cinéma, en développant les coproductions entre la R. T. F. et les producteurs cinématographiques, en aménageant les programmes de manière à consacrer le maximum de temps d'écran aux films français, qu'il s'agisse de « télé-films » ou de films destinés originellement au cinéma.

C'est sur ces deux derniers points qu'il convient d'insister. La R. T. F. fait trop souvent appel à des productions étrangères dont l'indigence intellectuelle n'est pas compensée par la modicité du prix d'achat. Dans ces conditions, il est possible et indispensable que la production française obtienne une priorité absolue.

Une telle politique ne pourrait que tendre d'ailleurs à maintenir la concurrence économique facteur essentiel, en ce domaine, de l'émulation artistique.

L'infrastructure technique, y compris le personnel qui la sert, ne doit pas disparaître. D'une part, il restera toujours un domaine du cinéma, d'autre part, il est économiquement mauvais que l'on construise des installations avec des capitaux publics alors que les entreprises privées n'ont pas de travail.

Il doit donc, là aussi, y avoir accord entre ce qui est une entreprise publique et ce qui est entreprise privée pour que, d'une part, l'infrastructure privée existante, y compris son personnel et ses techniciens propres, soit utilisée par la R. T. F. en particulier et que, d'autre part, les producteurs privés puissent avoir accès dans une bonne condition aux centres de production en cours de réalisation sur la Côte d'Azur.

Reste le problème de l'exploitation cinématographique. Celle-ci supporte à l'heure actuelle les conséquences les plus visibles de la concurrence de la télévision. Un accord sur ce plan semble beaucoup plus difficile car le phénomène est naturel, normal. Il correspond à une substitution partielle d'une activité culturelle à une autre.

Pour établir cependant une égalité de chance entre les deux activités, l'Etat peut prendre deux séries de mesures. La plus importante est la réforme de la fiscalité qui sera examinée plus loin.

La seconde est la modification de la nature des baux commerciaux en permettant de déroger à la clause d'exclusivité, aujourd'hui source de sclérose économique, non seulement dans le domaine du cinéma, d'ailleurs. Ainsi pourraient être assurées, avec peut-être une aide financière à déterminer, les transitions nécessaires et maintenus les équipements qui doivent, en tout état de cause, rester.

2. La rationalisation de la profession.

Un effort de rationalisation doit également être entrepris au sein de la profession.

En dehors de la simplification du document comptable qui rassemble tous les renseignements relatifs à la recette, l'année 1963 a vu le début de tentatives intéressantes dans le domaine de la distribution et de la production.

La distribution s'est trouvée amenée à faire face à des difficultés grandissantes : augmentation des frais généraux, augmentation de l'importance des « à valoir » consentis à la production en face d'une stagnation des recettes.

Il était donc nécessaire de réduire au maximum les frais généraux.

C'est dans cet esprit que les deux sociétés françaises de distribution qui réalisaient cependant le meilleur chiffre d'affaires ont confié respectivement à deux autres sociétés, également importantes, le soin d'assurer pour leur compte et à certaines conditions la distribution de leurs films.

Déjà deux autres sociétés avaient fait apport de leur portefeuille à une société chargée de la distribution.

Il n'est pas douteux que dans l'avenir d'autres phénomènes du même ordre seront constatés.

En ce qui concerne la production, des mesures de rationalisation ont fait l'objet de diverses études entreprises au cours de l'année 1963 par le comité d'études et de sauvegarde du cinéma français et le groupe « cinéma » de la commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique du IV^e plan. Ces études auxquelles ont participé les représentants de la profession peuvent se résumer ainsi :

Les producteurs se sont mis d'accord pour :

- rationaliser les méthodes de production, notamment par l'établissement d'informations tendant à coordonner la construction et l'utilisation des éléments de décors ainsi que par l'établissement d'un plan qui permettrait, outre le plein emploi du personnel, l'utilisation rationnelle des moyens techniques de production. Ce plan implique toutefois, selon les professionnels, que la R. T. F. consente à accroître ses commandes au cinéma ;
- rationaliser la publicité et le lancement des films en accord avec les fédérations des distributeurs et des exploitants.

D'autre part, les producteurs s'efforcent d'obtenir une réduction sensible des primes d'assurances dans leurs négociations avec le groupement spécialisé des assurances. Ils demandent à cet égard qu'en matière d'assurances cinéma la concurrence joue librement entre compagnies d'assurances nationales et étrangères, concurrence qui pourrait entraîner une réduction de 20 p. 100 des primes.

Par ailleurs, les producteurs ont accepté la suppression, dans les devis présentés auprès des banques pour obtenir leur concours financier, du poste frais généraux s'élevant à 7 p. 100 du devis.

Enfin, des études sont en cours pour mettre en participation une partie de la rémunération des auteurs ainsi que des principaux collaborateurs de création des films afin de réduire le coût de ceux-ci et de répartir les risques financiers inhérents à leur production.

B. — LA RÉFORME FISCALE

Le cinéma est soumis à une fiscalité d'exception datant de l'époque où il avait le monopole des distractions de masse. Le maintien des nombreux impôts qui le frappent l'empêche de lutter à armes égales avec la concurrence de la télévision monopolisée par les pouvoirs publics et déchargée de tout impôt. L'exploitation, d'autre part, depuis 1959, n'est plus partie prenante automatique du soutien de l'Etat.

Le Gouvernement a pris cependant des mesures pour faire face à cette situation. Il a accordé en 1960, 1961 et 1962 des dégrèvements fiscaux qui ont, momentanément, étalé l'augmentation des impôts, lesquels progressent, en particulier pour la taxe sur les spectacles, par paliers extrêmement rapides. Cette progression est d'ailleurs accélérée par la montée croissante des prix.

Ces mesures ne pouvaient être que des palliatifs. Deux exemples suffisent à le montrer :

1. En 1962, la petite exploitation a obtenu le dégrèvement de la taxe sur les spectacles lorsque le prix des places ne dépassait pas 2 francs et lorsqu'elle faisait moins de 1.200 entrées par semaine.

Or, le mode de calcul mensuel moyen du prix se traduit en fait par l'établissement d'une moyenne supérieure à 2 francs, à moins que l'exploitant renonce à passer des films à grand spectacle, pour lesquels le prix des places est imposé par le distributeur.

2. Un second exemple plus récent concerne la détaxation de deux points votée l'année dernière pour une année. Les communes, sur la base des chiffres de l'exploitation 1962, pouvaient craindre une perte de recettes communales d'environ 2 milliards d'anciens francs. L'évolution générale des prix, malgré la baisse de fréquentation des salles, a réduit cette perte de recettes à 200 millions d'anciens francs pour l'ensemble du territoire.

Il est donc bien évident que la reconduction en 1964 de la mesure proposée ne risque pas de porter un préjudice très considérable aux finances communales.

Une réforme de la fiscalité devrait être mise en place au moyen de deux séries de mesures :

a) Une refonte de l'ensemble de la fiscalité concernant le cinéma visant à établir une imposition plus simple et moins lourde. La réforme de la T. V. A. devrait être l'occasion de cette refonte qui pourrait faire l'objet de plusieurs étapes ;

b) Une série de mesures de détail dont on peut mesurer également la nécessité en se reportant à l'exemple de la petite exploitation cité ci-dessus. En calculant le palier de 2 francs de recette moyenne pour obtenir la détaxation ainsi que le nombre des entrées sur un an, celle-ci pourrait bénéficier dans de meilleures conditions de l'exonération qui lui est accordée.

Autre exemple : actuellement, sont détaxés les cinémas d'art et d'essai et les cinémas familiaux présentant des films inscrits sur des listes spéciales.

Ne serait-il pas plus logique de faire bénéficier de cette détaxation toutes les salles projetant des films ainsi qualifiés ? Cela permettrait une diminution certaine de la fiscalité et favoriserait la diffusion des films qualifiés d'« essai » ou « familiaux ». Il apparaît en effet anormal que le bénéfice de l'exonération soit attaché à la salle et non au film.

SECTION IV

La cinémathèque.

Votre rapporteur voudrait signaler rapidement que la cinémathèque continue à s'équiper dans le cadre défini par le plan, 1.400.000 francs d'autorisations de programme doivent lui permettre de compléter son installation tant à Paris qu'au blockhaus de Bois-d'Arcy et de commencer le tirage de copies de films menacés par l'usure.

En cours d'année, votre rapporteur s'est inquiété de savoir s'il ne serait pas bon de procéder à une réforme de structure juridique et administrative de la cinémathèque à laquelle son confiés de plus en plus de fonds publics. Actuellement, cet organisme fonctionne comme une association privée sous le régime de la loi de 1901 et son administration n'est plus adaptée à ses tâches.

Une première réforme est intervenue en cours d'année qui a consisté à faire participer au conseil d'administration de la cinémathèque des représentants de l'Etat et à étoffer son appareil de gestion. Votre rapporteur pense que c'est là une mesure transitoire et que, dans ce domaine, il conviendrait de s'orienter vers la création d'un établissement public dont le caractère juridique serait à définir.

CONCLUSION

Les conclusions que votre rapporteur est amené à formuler sur le problème du cinéma rejoignent celles de l'année dernière. Elles se résument en deux réflexions :

— nécessité d'une recherche permanente par les professionnels eux-mêmes en liaison avec les pouvoirs publics, de nouvelles structures et d'un nouvel équilibre économique et financier ;

— action des pouvoirs publics pour diminuer les charges fiscales et harmoniser les rapports entre les secteurs publics de la distribution et le secteur privé.

Ce sont les conditions indispensables pour que l'art cinématographique trouve son nouvel équilibre, indispensable au maintien de son rayonnement nécessaire.

CONCLUSIONS GENERALES

Au terme de l'examen des crédits proposés cette année dans le projet de loi de finances pour le ministère des affaires culturelles, deux conclusions s'imposent.

La première est un effort limité, certes, mais important, qui a été fait dans le domaine de l'équipement. Les mesures proposées sont inférieures encore à ce que le Plan considérait comme nécessaire, mais elles vont cependant dans le sens défini par ce dernier, à quelques rares exceptions près, quant à l'équipement des musées.

Dans ce domaine, le budget qui est soumis à la commission ne peut être qu'approuvé.

La même conclusion ne peut être admise en ce qui concerne les dépenses ordinaires et les interventions publiques. La politique de rigueur financière et budgétaire du Gouvernement doit, certes, s'appliquer à tous les secteurs des activités gouvernementales. Il en est, cependant, certains qui sont tellement défavorisés que toute diminution de crédits peut compromettre l'action entreprise. Le ministère des affaires culturelles est dans ce cas. Les abattements de dépenses qui lui ont été imposés, tant sur l'entretien des monuments historiques et des palais nationaux que sur les diverses subventions concernant les activités théâtrales ou lyriques, sont, en valeur absolue, relativement faibles. Ils portent, néanmoins, sur des crédits qui sont eux-mêmes d'une importance si minime que depuis longtemps votre commission les a considérés comme insuffisants et a réclamé leur augmentation. La rigueur de la politique de stabilisation ne devrait pas être telle qu'elle doive porter obligatoirement sur un budget dont l'importance par rapport aux dépenses publiques est malheureusement encore trop négligeable — il ne représente, en effet, que 0,3 p. 100 du total des crédits annuels — mais dont la nécessité est évidente pour la sauvegarde du patrimoine artistique de notre civilisation.

C'est pourquoi le rapporteur pense que la commission des finances devrait obtenir des ministres compétents l'engagement que, l'année prochaine, les économies ainsi réalisées seront intégralement supprimées et que les mesures nouvelles prendront comme point de départ les crédits ainsi rétablis.

En attendant que les ministres compétents apportent une réponse à cette proposition, le rapporteur vous demande de repousser les titres III et IV du budget et d'adopter les titres V et VI.

Discussion en commission.

Après avoir entendu le rapport du rapporteur spécial et les réponses de celui-ci aux questions posées par MM. Christian Bonnet et Max Lejeune sur les théâtres privés et les monuments historiques, la commission a adopté les conclusions du rapporteur et rejeté les crédits des titres III et IV du budget du ministère des affaires culturelles.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances du samedi 9 novembre 1963 ainsi que les rapports et avis annexés.

1^{re} séance : page 7065. — 2^e séance : page 7083. — 3^e séance : page 7101
Rapports et avis : page 7127

aussi bien des grands films que des documentaires de valeur, pour remplacer sur le petit écran trop de productions étrangères médiocres. J'ai réclamé l'an dernier un quota annuel pour les films étrangers doublés, comme à la B. B. C. Vous êtes les maîtres absolus de la R. T. F. Vous avez donc le pouvoir de le décider.

Le quatrième moyen est d'ordre fiscal. Je dirai seulement, comme l'an dernier, que la demande de détaxation demeure amplement justifiée. Les doléances de la petite et de la moyenne exploitation, touchée plus directement encore que la grande par les multiples formes de la concurrence, et notamment celle de la télévision, doivent être examinées avec beaucoup plus de compréhension qu'au cours des années précédentes.

Tels nous apparaissent les devoirs du Gouvernement. J'en aurai terminé en soulignant que si l'action des pouvoirs publics peut et doit aider considérablement la profession, elle ne peut suffire à tout.

Avec le sérieux et le souci de l'intérêt général qu'il a toujours montré, le syndicat des techniciens de l'industrie cinématographique a fait des propositions au commissariat du plan. J'en retiens les données suivantes que je résume sans pouvoir les expliciter, faute de temps :

Premièrement, les méthodes actuelles d'établissement du programme empêchent la liberté du choix et une réforme est nécessaire portant, en particulier, sur la suppression de certains droits abusifs de priorité ;

Deuxièmement, l'effort d'organisation et de discipline professionnelle devrait s'orienter vers la fixation, au début de chaque année, d'un plan annuel de production permettant une utilisation rationnelle de la main-d'œuvre et des studios ;

Troisièmement, la création d'un organisme bancaire assurant le crédit nécessaire au financement de la production cinématographique permettrait de réduire les frais bancaires parfois exorbitants que subissent les producteurs et d'accélérer la remontée des recettes, c'est-à-dire la part du producteur, ce qui assainirait le financement des films. Dans ce domaine, d'ailleurs, j'indique que si le Gouvernement veut agir il n'est pas dépourvu de moyens ;

Quatrièmement, toutes les formes de censure sont néfastes, stérilisantes, comme celle, par exemple, de la direction des Charbonnages de France interdisant à Yves Allégret de tourner *Germinial* dans nos mines, ou cette autocensure de plus en plus répandue et inspirée par le souci de ne pas avoir d'histoires et d'être conformiste envers le pouvoir, d'où la tendance à utiliser de moins en moins les créateurs ayant des idées à exprimer et à les confiner dans les seules directions permises.

Je me suis efforcé, compte tenu du temps de parole qui m'était imparti, de faire un bref tour d'horizon des problèmes posés à l'industrie cinématographique.

Votre réponse, monsieur le ministre, montrera si vous avez pris une pleine conscience de ses difficultés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Hauret. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Robert Hauret. Il me faudrait des heures, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour vous décrire la merveilleuse œuvre d'art que constitue l'abbaye Notre-Dame-des-Bois, à Fontevault.

Jusqu'à ces derniers mois, les visiteurs — et il y en eût d'illustres, cette année — se heurtaient à une porte de prison. C'est en franchissant les grilles qu'ils arrivaient à découvrir ce chef-d'œuvre. Mais leur satisfaction ne pouvait être parfaite : les murs d'enceinte, les tours, les miradors, le bruit des clefs n'étant pas l'accompagnement normal de la visite d'une abbaye aussi paisible.

En 1958, M. Michel Debré, alors garde des sceaux, prit la décision de fermer la maison centrale, M. Jean Foyer eut la tâche délicate d'en assurer l'évacuation.

Aujourd'hui, nouveau Jéricho, cet ensemble artistique a vu s'abattre les horribles murs d'enceinte et tout ce qui dénaturait son site. Ceux qui ont pu récemment visiter l'abbaye, enfin dégagée, en ont apprécié, plus encore, sa rare beauté.

Mais les problèmes posés par la suppression de la maison centrale furent nombreux, délicats et toujours douloureux, surtout pour la municipalité de Fontevault, commune de moyenne importance, frappée ainsi par le départ d'une grande partie de sa population.

De hautes personnalités, justement alarmées par cette situation et le malaise ainsi créé dans cette commune, ont bien voulu répondre à mon appel. Elles recherchent, en collaboration

avec vos services, une utilisation digne de cette œuvre. Cette initiative doit permettre à Fontevault de retrouver son équilibre, son expansion, ainsi qu'un rayonnement international certain.

C'est un souhait unanime de voir poursuivre simultanément la restauration de cette abbaye historique, dans sa pureté primitive, et d'assurer la mise en valeur de ce haut lieu unique en France.

Monsieur le ministre, connaissant votre grande sollicitude à l'égard de notre patrimoine historique, et alors que prochainement M. le garde des sceaux vous remettra l'abbaye de Notre-Dame-des-Bois, je me permets de vous poser, à l'occasion de ce budget, deux questions, étant assuré par avance que l'auteur du Musée imaginaire ne pourra rester insensible à cette intervention.

Tout d'abord, j'ai vainement cherché, dans les chapitres de votre budget, une ligne se rapportant à Fontevault, et j'aimerais savoir si une part des crédits est bien réservée à la restauration de cette abbaye de Notre-Dame-des-Bois, dans le chapitre 56-30, article 1^{er}, où un crédit de 1.100.000 francs est affecté à l'entretien et aux réparations des monuments historiques pour la région de programme des pays de la Loire.

Ma seconde question est d'ordre plus pratique.

Vous savez qu'une association qui a déjà eu de nombreux contacts avec vos services n'attend que votre feu vert pour voir officiellement le jour. Immédiatement après, elle serait capable — fait exceptionnel — de prendre la gestion de l'ensemble de l'abbaye, cristallisant ainsi des volontés enthousiastes pour faire de Notre-Dame-des-Bois, de Fontevault, un foyer de grand rayonnement assuré actuellement par d'illustres tombeaux.

Monsieur le ministre, il n'est pas possible que vous fassiez attendre plus longtemps cette initiative privée qui ne demande qu'à œuvrer sous votre direction et sous votre contrôle, contribuant ainsi — ce qui n'est pas négligeable — à alléger les charges de votre budget.

Il n'a pas été de votre fait que Noël 1962 fut un Noël de tristesse pour cette commune de Fontevault ; il ne dépend plus que de vous, monsieur le ministre, que Noël 1963 soit celui de l'espoir et de la renaissance. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Derancy.

M. Raymond Derancy. Mes chers collègues, je constate avec beaucoup de satisfaction que nous sommes tous d'accord. Certains journalistes qui titraient hier « Grand chahut à l'Assemblée » pourront, s'ils sont objectifs, faire imprimer tout à l'heure « Unanimité à l'Assemblée nationale ».

Il y a, en effet, unanimité aujourd'hui dans cette Assemblée pour reconnaître que les crédits mis à la disposition de M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles sont nettement insuffisants.

Il est fâcheux, en effet, que la politique d'austérité n'ait pas épargné un budget dont l'importance, par rapport aux dépenses publiques, est malheureusement très modeste puisqu'il ne représente que 0,3 p. 100 des crédits annuels. C'est vraiment peu — tout le monde en convient — pour un budget qui conditionne la sauvegarde du patrimoine artistique de notre civilisation.

Les mesures qui nous sont proposées cette année sont inférieures à ce que le plan considérerait comme étant strictement nécessaire.

Je ne parlerai pas de la grande misère des théâtres et des cinémas. Mon ami M. Boutard en a parlé avec sa connaissance et son talent habituels. Et comme, par ailleurs, je ne dispose que de cinq minutes, je me limiterai à un sujet qui doit être bénin, puisqu'il n'en a pratiquement pas été parlé aujourd'hui. Il s'agit des écoles de musique et des sociétés musicales de province.

M. Philippe Rivain. Très bien !

M. Raymond Derancy. Ces sociétés se trouvent dans une situation difficile. Certaines ont déjà disparu. D'autres ont pu jusqu'à présent survivre, mais elles se débattent au milieu de difficultés pratiquement insurmontables.

Il est navrant de constater la modicité des crédits consacrés à l'art musical populaire. Il est fâcheux que, dans une période où l'on parle de culture, on ne trouve pas le million qui serait nécessaire pour aider ces sociétés à sortir du marasme.

Les difficultés qu'elles connaissent les condamnent à une disparition lente mais certaine, ce qui sera fort préjudiciable à l'agrément de nos villages. Car chez nous — et ce ne sont pas

les maires de province qui me contrediront — il n'est pas concevable d'organiser une fête sans la participation des sociétés musicales.

Ce serait également préjudiciable à notre jeunesse, laquelle verra disparaître les écoles de musique où beaucoup de jeunes trouvaient l'unique moyen de se cultiver et de se distraire sainement. Car, vous le savez, monsieur le ministre, il n'y a pas de théâtre, pas de musée dans les communes rurales; il n'y a pas, bien sûr, de maison de la culture et parfois pas de cinéma.

Alors ne laissez pas disparaître l'unique moyen d'éducation culturelle existant. L'art de la musique devrait au contraire être mis à la portée de tous.

N'est-il pas merveilleux, en effet, de pouvoir saisir le sens profond d'une page de Berlioz ou de Beethoven, de comprendre la délicatesse d'un Mozart ?

Mais, pour y parvenir, il faut avoir profité d'une éducation musicale, de même que pour goûter pleinement l'œuvre de grands écrivains, il faut au préalable avoir appris les finesses de notre langue.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il vous faut faire, en faveur des sociétés musicales, un effort beaucoup plus important que celui que vous avez prévu dans votre budget, car elles n'arrivent plus présentement à payer les réparations de leurs instruments ou l'achat de partitions nouvelles.

Il faut que les subventions accordées aux fédérations musicales soient portées à la mesure des besoins afin de leur permettre d'effectuer une répartition d'un caractère un peu moins symbolique. Il faut que les cours de solfège et d'instrumentation créés par les municipalités soient subventionnés, afin qu'ils disposent de moyens financiers nécessaires pour accomplir une œuvre d'éducation sociale admirable.

La musique est la sœur cadette de la poésie. Elle peut donc prétendre à ce que les pouvoirs publics se penchent sur son sort avec beaucoup plus de sollicitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Ehm. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Albert Ehm. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord m'associer à l'hommage et aux remerciements que, ce matin, M. le rapporteur a adressés au ministre chargé des affaires culturelles, comme également je m'associe aux regrets des rapporteurs quant à la réduction des crédits pour les dépenses d'entretien des monuments historiques.

Il sera, cette année, pratiquement impossible à de nombreuses collectivités locales de sauvegarder un patrimoine dont l'importance culturelle et touristique est susceptible de leur apporter quelques-unes de ces ressources invisibles qui, sur des plans souvent différents, contribuent cependant à la renommée et au prestige de notre pays.

Par contre, nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction de constater que les crédits prévus en vue d'accélérer la reconstruction des monuments endommagés par la guerre soient plus que doublés par rapport à ceux de 1963.

Cependant, permettez-moi d'attirer spécialement votre attention, monsieur le ministre, sur les villes de moyenne importance, dont l'expansion se précise de jour en jour, avec toutes les charges financières qu'exigent leurs problèmes d'équipement et de modernisation.

Nombreuses sont, en effet, certaines communes qui disposent de monuments d'art, certes réparés dans leurs formes générales par les soins de votre ministère et de vos services, mais dont certains dommages, dus soit à des causes de guerre, soit à un manque d'entretien pendant plus d'un siècle, ne sont pas pris en charge par votre ministère et dont la remise en état incombe aux communes. Je pense surtout à la restauration de certains vitraux, véritables trésors d'art, dont les projets de rénovation et de restauration imposés par vos services exigent quelquefois des dizaines de milliers, voire des millions de francs, et qui ne pourront peut-être jamais être restaurés ou complétés par les communes, vu leur situation financière.

Je n'interviens pas spécialement pour la ville que j'ai l'honneur d'administrer, mais pour de nombreuses petites et moyennes villes d'Alsace qui sont placées dans cette situation. Il serait urgent que votre ministère leur accorde une participation financière, dont le taux pourrait être fixé d'après certaines normes, comme c'est le cas pour les autres constructions ou bâtiments publics.

Enfin, dernière remarque, je ne pense pas que le transfert au secrétariat à la jeunesse et aux sports des subventions aux associations culturelles soit particulièrement heureux, et cela pour les raisons suivantes.

Ce transfert donne l'impression que le budget des affaires culturelles est trop axé sur les trésors du passé, sur les grandes activités artistiques nationales dont le centre de gravité se rapporte en grande partie à la capitale ou aux grandes villes de France. Il s'est déjà révélé que l'optique des services départementaux ou régionaux du secrétariat à la jeunesse et aux sports ne répond pas toujours à celle d'un grand ministère des affaires culturelles qui doit être le vôtre et qu'exige notre pays. Ce ministère devrait symboliser la synthèse du respect du patrimoine culturel et artistique de notre pays et du soutien de toutes ses activités et productions artistiques, qu'elles soient professionnelles ou provenant d'amateurs, synthèse qui doit compléter et couronner les efforts du ministère de l'éducation nationale, chargé de son côté de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse.

La culture, création de l'intelligence et de l'âme humaine, est une révélation, elle est pluraliste, elle ne se divise pas et ne se disloque pas.

En matière culturelle, ce ne sont pas seulement les professionnels de la culture qu'il faut soutenir, mais tout ce que l'élan créateur de l'homme peut révéler. Et je pense, sur le plan de l'art amateur, au théâtre et à la musique populaires. Dans ce domaine, il y a un effort réel à faire, un effort qui jusqu'à présent a été presque uniquement limité aux subventions aux collectivités locales, aux départements et aux communes.

Il faut relancer l'amour de la lecture, transformer nos bibliothèques, non en des articles de musée, mais en des instruments vivants d'une culture qui peut et doit apporter à l'homme ce supplément d'âme dont parlait Bergson et si nécessaire dans un monde survolté et dominé par la technique.

C'est à votre ministère qu'il appartient de créer à travers notre pays, surtout dans des petites villes qui sont des centres de vie et d'expansion, et non pas seulement dans les grandes villes, des maisons de la culture.

C'est à votre ministère de stimuler par un effort matériel et moral, d'honorer et de récompenser par des distinctions appropriées tous ceux qui, amateurs ou professionnels, pour leur satisfaction personnelle ou pour celle d'un large public, contribuent à donner aux hommes, sur cette terre déjà, un peu de ce ciel qui nous est promis dans un autre monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Monsieur le ministre, notre excellent rapporteur a, dans un travail remarquable, exposé les vues et les préoccupations de la commission des finances devant le budget des affaires culturelles qui lui était présenté.

Je voudrais, à mon tour et brièvement, vous indiquer quelle est notre volonté à cet égard, mais aussi combien nous éprouvons de gratitude envers votre ministère et envers vous-même, monsieur le ministre chargé des affaires culturelles, pour les efforts remarquables qui ont été accomplis.

Je dirai d'abord que c'est un honneur pour notre pays d'avoir, dans son Gouvernement, chargé des affaires culturelles, un homme de votre valeur. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Les fonctionnaires de votre ministère, par leur compétence, leur dévouement, leurs connaissances et leur bon goût, méritent amplement la confiance que nous leur portons.

Mais ce que je voudrais souligner ici, c'est que l'optique de la commission des finances, en ce qui concerne les priorités dans l'échenillage des crédits, n'est pas celle de la rue de Rivoli, et je le regrette.

M. Diomède Catroux. Très bien !

M. le président de la commission des finances. Nous pensons que s'il est un ministère qui doit garder ses crédits, sur lequel on ne doit pas faire subir d'amputations, à moins d'une urgence extrême ou d'une catastrophe véritable, c'est bien le ministère qui prolonge l'action de celui de l'éducation nationale, le ministère qui donne à l'adolescent, à l'étudiant, à l'homme mûr les possibilités de développer ses connaissances et de devenir l'homme de goût, l'« honnête homme » dans le sens du xviii^e siècle.

M. André Beauguitte, rapporteur spécial. C'est très juste !

M. le président de la commission des finances. Or, je regrette de le constater, tout ce qui fait le paysage de l'âme, c'est-à-dire

les lieux où nous avons vécu, dans lesquels la nature et l'œuvre de l'homme se sont rencontrés pour faire ce qu'est la France, tout cela peut être compromis par suite d'une insuffisance de crédits d'entretien.

C'est pourquoi la commission des finances a voulu marquer, par deux amendements, qu'elle insistait auprès du Gouvernement pour que les crédits de votre ministère ne subissent plus, dans l'avenir, des amputations aussi cruelles que celles que nous avons constatées.

Voilà simplement, monsieur le ministre, ce que je désirais vous dire. En même temps, je voudrais vous faire comprendre que les deux amendements que nous avons déposés ne sont qu'un coup de semonce qui ne s'adresse nullement à vous, ni à votre ministère, et que, bien entendu, la commission des finances tout entière est d'accord pour les retirer, si les explications que vous allez nous fournir nous le permettent. Nous en sommes à l'avance convaincus. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Monsieur le président, mesdames, messieurs, si je prends la parole maintenant, c'est, vous le savez, pour des raisons techniques. Il va de soi que les orateurs inscrits qui ne sont pas encore intervenus auront la parole après moi et que je leur répondrai.

Quand on pense à ce qu'est au Canada, d'où je viens, et d'un bout à l'autre du monde la signification du terme « culture française », alors vraiment, mesdames, messieurs, merci d'être là !

On nous a dit tout à l'heure que chaque orateur regrettaît de ne disposer que de cinq minutes dans ce débat, tandis que le temps de parole imparti au Gouvernement était de quarante-cinq minutes. J'ai à répondre à trois rapporteurs et à quinze orateurs, soit au total à dix-huit interventions. Je dispose donc, moi, de deux minutes et demie par réponse. Nous sommes, disons, à égalité. (*Rires.*)

Plusieurs questions très précises m'ont été posées ; je répondrai à peu près à toutes de cette tribune. Quant à celles qui sont un peu trop techniques, les parlementaires qui les ont posées et moi, les reprendrons.

Mais, avant de répondre sur ce que j'appellerai des points de détail — sauf en ce qui concerne quelques interventions émanant du groupe communiste et portant sur un point fondamental — j'évoquerai le domaine dont j'ai et dont nous avons ensemble la charge dans ce qu'il a d'essentiel.

Vous savez que j'ai obtenu quelque succès au conseil des ministres lorsque j'ai dit que j'étais le seul à ne pas savoir ce qu'était la culture. En définitive, c'est vrai. (*Sourires.*)

Il faudrait tout de même savoir un peu de quoi nous parlons.

On a dit bien souvent que l'on n'avait jamais tant parlé d'affaires culturelles. C'est bien vrai. On en parle dans le monde entier ; c'est bien vrai. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie d'abord qu'un certain fait est apparu : celui de la survie des œuvres d'art.

Alors que les civilisations antérieures avaient rejeté tout le passé au néant, la Renaissance a conservé les vierges noires parce qu'elles étaient vénérables, non parce qu'elles étaient admirables. L'idée d'immortalité est née au xv^e siècle.

Nous avons découvert, dans une civilisation qui n'est pas une civilisation religieuse, qu'alors qu'il ne nous reste rien d'Alexandre ou de César, si ce n'est un nom, il nous reste dans une statue d'Alexandre ou de César quelque chose qui nous parle, et qu'alors que nous ne savons rien de ce qu'ont été les hommes des cavernes, quelques bisons peints par ces hommes nous parlent comme au premier jour.

J'avais dit ici, il y a quelques années : « La matière de la culture, c'est ce qui, dans la mort, appartient tout de même à la vie ». Et, pour comprendre de quoi il s'agit, nous avons un exemple très banal auquel on ne pense jamais, bien que le vocabulaire soit le même : c'est le phénomène religieux.

Il est clair que, pour un chrétien, le Christ n'est pas un homme d'une certaine époque, il est vivant ; pour un bouddhiste, Bouddha n'est pas un sage d'une certaine époque, il est présent. Pour toutes les grandes religions, le prophète est présent.

Or l'œuvre d'art, elle aussi, est présente à sa manière, et son caractère fondamental, c'est cette mystérieuse survie.

Il se trouve en même temps, que dans notre civilisation à nous, se produit un phénomène géant dont nous prenons à peine

conscience. A une époque qui n'est pas si lointaine et qu'un certain nombre de ceux qui sont dans cette Assemblée ont vécue comme moi, lorsque naquit le Front Populaire, Léon Blum voulut créer quelque chose qui était assez proche de ce que nous tentons et il créa, avec mon ami Léo Lagrange, un ministère des loisirs.

Pendant des années, on a cru, dans le monde entier, que le problème de la culture était un problème d'administration des loisirs. Il est grand temps de comprendre que ces deux éléments sont profondément distincts, et que l'un est seulement le moyen de l'autre. Il est entendu qu'une automobile est toujours une automobile. Mais, quand elle vous mène où vous voulez aller, ce n'est pas la même chose que quand elle vous mène dans un précipice. (*Rires.*)

Il n'y aurait pas de culture s'il n'y avait pas de loisirs. Mais ce ne sont pas les loisirs qui font la culture : ce sont les loisirs qui sont les moyens de la culture. (*Applaudissements.*)

Là commence notre vrai problème qui est : que défendons-nous ensemble ?

Pendant ces années, qui vont de la naissance d'un ministère des loisirs à aujourd'hui, il est né dans le monde les grandes techniques de rêve — je parle naturellement du cinéma, de la télévision, etc., non pas dans la mesure où ils sont des moyens politiques ou des moyens d'information, mais très exactement dans la mesure où ils sont des moyens de fiction. On parle toujours du machinisme. On oublie qu'à Paris, il y a un siècle, chaque soir 3.000 Parisiens allaient au théâtre. Aujourd'hui, le nombre de Parisiens qui entrent chaque soir dans la fiction doit se situer autour de trois millions et demi.

Les machines sont infiniment moins puissantes sur le sol et sur l'acte que les machines à rêve ne sont puissantes sur notre esprit. Or, les machines à rêve, qui n'ont pas été inventées pour le plaisir des hommes mais seulement pour apporter de l'argent à ceux qui les fabriquent (*Rires et applaudissements*), n'ont de puissance magistrale que dans la mesure où chez nous — je parle clairement — elles rapportent le maximum d'argent, que si elles font appel, chez nous, à ce qui est le moins humain, le plus animal, le plus organique et, disons-le clairement, le sexe et la mort.

Si nous acceptons une fois pour toutes, sans contrepartie, que cette immense puissance qui ne fait que commencer à se manifester s'exerce sur le monde avec ses propres moyens, il en va tout simplement de ce que nous appelons la civilisation.

Il n'est pas évident que ces machines soient mauvaises d'avance ; elles sont des multiplicateurs, elles sont le multiplicateur de leurs multiplicands. Il n'est pas du tout fâcheux qu'un homme comme Chaplin ait fait rire le monde entier, mais songez que le problème du comique est particulier. Il n'y a pas d'élément dramatique dans le succès du comique. Le comique peut couvrir le monde.

C'est à partir de ce que j'ai appelé le domaine du sexe et du sang que le problème commence. Il n'est pas mauvais en soi que lorsqu'on joue *Anna Karénine*, une actrice suédoise, dirigée par un metteur en scène américain, fasse pleurer les spectateurs depuis l'Oural jusqu'au Pacifique. Mais il faut bien comprendre que, dans ce cas, le film se réfère à l'un des plus grands écrivains du monde.

Ainsi, des moyens d'action sans précédent quant à la puissance se lèvent dans le monde ; il y a en face, pour la sauvegarde spirituelle de l'humanité, une seule réalité aussi profonde que ces sentiments fondamentaux dont j'ai parlé, et c'est le domaine à sauvegarder, c'est ce qui, par définition, a résisté à la mort.

Il est bien entendu que la tragédie grecque, ce serait des yeux arrachés ; mais ce ne sont pas des yeux arrachés parce qu'il y a le moment où Antigone dit :

« Je ne suis pas venue pour partager la haine, mais pour partager l'amour ». Il y a des paroles immortelles et ce sont seulement des paroles immortelles qui sont aussi puissantes que les puissances de la nuit. (*Applaudissements.*)

Voilà, essentiellement, mesdames, messieurs, quel est l'axe de notre travail. Il faut que, depuis l'Université jusqu'aux endroits aujourd'hui les plus démunis, d'ici à une trentaine d'années — car cela ne va pas vite — n'importe quel être humain ait les moyens de se défendre, et nous devons les lui apporter parce que, sans nous, personne ne les lui apporterait.

Il reste que nous intervenons dans un domaine qui est français. Il est parfaitement vrai qu'il n'existe pas de nationalisme intellectuel, mais il est parfaitement vrai aussi que c'est un très grand honneur pour un pays que de porter la charge du destin des hommes et surtout la charge de ce qui peut les sauver. Dans la mesure où nous le pouvons, notre devoir est de le faire au nom de la France.

Pour prendre un exemple simple, j'ai tellement lu qu'il ne fallait pas prêter la Joconde parce qu'elle ne pouvait pas

voyager — elle est revenue intacte — que je n'ai pas été mécontent de voir qu'aux Etats-Unis ce tableau, envoyé par la France, était reçu par le Président, le Sénat, la Cour suprême comme aucun être vivant n'avait été reçu, et qu'à Washington — ville aujourd'hui en majorité noire — les pauvres femmes arrivaient avec leurs enfants les yeux baissés jusqu'au tableau, relevaient les yeux pour le voir, retournaient dans la foule et revenaient encore, comme pour voir des icônes. En définitive, ces centaines de milliers d'êtres qui venaient admirer la Joconde venaient dire merci à la France. (Applaudissements.)

Je vais maintenant, si vous le permettez, dresser le bilan de l'année avant de répondre à chaque question, mais ce bilan répondra sans doute à quelques-unes.

Pour les théâtres nationaux, l'Opéra a atteint un taux d'occupation de 78 p. 100 contre 66 p. 100 auparavant. Je vous signale que 78 p. 100 d'un théâtre rond cela veut dire un théâtre plein, parce que certaines places d'où la visibilité est nulle restent toujours vides. (Sourires.)

Le pourcentage est pour l'Opéra-Comique de 44 p. 100 contre 38 p. 100 — là nous n'avons pas lieu d'être très fiers — pour la Comédie-Française de 74 p. 100, pour le Théâtre de France de 81 p. 100 et au-dessus pour le Théâtre national populaire, mais le T.N.P. n'est pas un théâtre rond et de toutes les places la scène est visible.

Ici, je tiens à dire qu'il n'est pas équitable d'opposer, comme on l'a fait, Paris et la province en matière de théâtre subventionnés. Les théâtres nationaux sont des institutions nationales, ce ne sont pas des institutions parisiennes.

Il est certain — nous allons traiter ce point — qu'il faut faire tout ce qu'il est possible de faire pour la province, mais il est vrai que si nous envoyons d'un bout à l'autre du monde la Comédie-Française, le Théâtre de France ou le T. N. P. — je cite les théâtres dramatiques parce que pour les théâtres lyriques cela coûterait beaucoup trop cher, sauf dans quelques cas — nous ne pourrions pas y envoyer toujours même les meilleures troupes de nos centres régionaux.

Il est donc légitime que des frais particuliers soient engagés pour ces théâtres qui, outre ce qu'ils signifient et que certains des orateurs ont souligné autant que moi, sont notre moyen d'action sur l'étranger.

Les centres dramatiques et les troupes de province ont donné 2.000 représentations auxquelles ont assisté 1.200.000 spectateurs. Le million est donc dépassé cette année.

Après la maison de la culture du Havre, qui continue son œuvre avec 300.000 entrées depuis l'ouverture — ce doit être les 200 familles (Sourires) — et qui a donné 244 représentations dont plus de 120 gratuites, la maison de Bourges, où 85 p. 100 des places sont occupées et celle de l'Est parisien, où 350 adhésions par jour sont enregistrées, ont été ouvertes. Celle d'Amiens le sera en 1964.

Dans le domaine de la musique, nous avons revu pour la première fois depuis longtemps une commande de l'Etat retenir l'attention de tous les musiciens. Il s'agit naturellement de l'œuvre d'Olivier Messiaen et nous pensons qu'Olivier Messiaen va écrire pour la commémoration de nos morts des deux guerres et de la Résistance, dont l'anniversaire sera célébré en 1964.

Pour les musées, le statut des conservateurs est entré en application.

Les premières salles transformées du musée de Saint-Germain sont ouvertes au public. Les travaux du musée des arts et traditions populaires, qui sera l'un des plus modernes du monde, se poursuivent ainsi que ceux du pavillon de Flore.

Quant aux musées de province, le travail est si considérable que je préfère vous l'exposer en commission puisqu'il est lié aux travaux prévus au V^e Plan. J'ai sous les yeux une page entière de noms qu'il faudrait citer et je dois laisser la parole aux députés inscrits dans la discussion.

J'en viens au dégagement du vieux Louvre sur lequel je dois m'expliquer puisqu'il n'a pas encore été fait. Le problème est assez passionnant. Quelques-uns d'entre vous savent que le Louvre que vous connaissez tous — je parle du Louvre de Louis XIII, de Louis XIV, de la Renaissance, qu'on appelle le vieux Louvre — est un palais enfoui. Louis XIV avait voulu que ce palais fut sur un socle et ce socle existe. Il a été recouvert et les jardins arrivent en bas de la colonnade, mais normalement nous devrions, comme à Versailles, avoir un énorme soubassement sur lequel se dresserait la colonnade et en bas, à la place des fossés, de vastes jardins qui iraient à peu près jusqu'à Saint-Germain-l'Auxerrois par la colonnade, pour le côté de la rue de Rivoli jusqu'au pavillon du ministère des finances actuel et, naturellement, de l'autre côté, jusqu'au jardin de l'Infante. C'est-à-dire que lorsqu'on regarderait le Louvre de face à partir

de Saint-Germain-l'Auxerrois, il devrait tout entier se trouver sur un gigantesque piédestal. Or, je le répète, ce piédestal existe ; il faut le dégager et les frais seront assez faibles puisque, sous la direction des architectes des monuments historiques, le travail sera accompli par le génie. (Applaudissements.)

L'héritière du sculpteur Maillol a bien voulu faire don de la totalité des droits de l'œuvre de Maillol à la France. Il est inutile de rappeler que Maillol, en son temps, était le plus grand sculpteur de plein air. Nous retirerons du jardin du Louvre un certain nombre de statues, sur lesquelles je préfère ne pas insister, pour les remplacer exclusivement par les statues d'un très grand sculpteur, en l'occurrence Maillol, et nous poursuivrons notre action sur tout le jardin des Tuileries avec Rodin et les antiques qui sont de très belles statues encore en place, en retirant simplement quelques autres statues qui, sans en dire du mal, seraient mieux ailleurs. (Sourires.)

D'autre part, nous avons organisé à Paris et à Versailles, outre les grandes commémorations d'Eugène Delacroix, du VIII^e centenaire de Notre-Dame de Paris et de la diplomatie française, les expositions Rodin, Atlan, Dufy, Kandinsky, Charles Le Brun, Gromaire, l'art dans l'Occident romain, les chefs-d'œuvre de la peinture espagnole en France.

La première exposition d'ensemble des œuvres de l'école de Fontainebleau aura lieu au printemps à Fontainebleau même. La restauration de la galerie François I^{er} est achevée ; toutes les fresques exécutées par le Rosso, envoyé par Michel-Ange à François I^{er}, sont dégagées et les travaux portent maintenant sur les fresques attribuées au Primaticcio dans la salle de bal, et sur l'escalier de la duchesse d'Etampes. Ce que nous avions laissé espérer à l'Assemblée est donc accompli : la France possède le plus vaste ensemble de peintures maniéristes du monde.

A ces expositions d'œuvres françaises doivent être ajoutées les expositions de Watteau et des peintres français achetés par Frédéric II, des trésors d'art suédois et des arts anciens du Japon. Dans ce domaine aussi, le nombre des entrées a dépassé le million.

En 1964, auront lieu à Paris, entre autres expositions, pour succéder aux expositions d'importance mondiale de l'art iranien et de l'art mexicain, j'entends par là les expositions qui rassemblent la totalité des chefs-d'œuvre d'une civilisation, les présentations des vierges romanes, de l'art hittite, de l'art finlandais, copte, de l'art de la maison d'Autriche. La rétrospective Toulouse-Lautrec succédera à la rétrospective Delacroix et l'exposition Rouault montrera un ensemble d'œuvres plus étendu que celui des plus éclatantes donations de maîtres que la France ait reçues.

Ce don, et celui de la seconde partie de la collection Walter, qui me semble appeler quelque reconnaissance, ceux de M. et Mme Georges Besson, de Mme Cuttoli, de Sonia Delaunay, de Mme Raoul Dufy, de Mme Kupka, de Dunoyer de Segonzac, de M. Laugier et de plusieurs autres, que nous ne remercions pas moins que les premiers, ont apporté à la France, en 1963, maintes œuvres irremplaçables et, pour l'année, plus de 10 milliards d'anciens francs. (Applaudissements.)

La reconstruction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments des archives départementales se poursuivent. En 1963, ont été assurées la construction du nouveau dépôt du Calvados, l'un des plus modernes d'Europe, et celle des bâtiments d'archives de quatre départements. Sont poursuivis les travaux de dix départements, entrepris ceux de onze départements.

Il convient d'ajouter à ces opérations l'adoption définitive du projet de construction du nouveau dépôt des archives du département de la Seine et de la ville de Paris.

Dans le domaine de l'architecture, la loi de programme relative aux sept monuments a été adoptée. Les travaux ont commencé — certains d'entre vous sont allés les voir — soit à Fontainebleau, soit à Trianon. La loi sur les secteurs à sauvegarder a été également adoptée. Nous aurons donc la possibilité de sauver le quartier Saint-Jean à Lyon, Avignon, etc... Nous avons déjà traité cette question ; je n'y reviens pas.

Les sommes allouées pour la réparation des dommages de guerre, comme nous en avons pris l'engagement, sont passées de 15 millions à 32 millions de francs. Elles ont donc plus que doublé. L'achèvement de ces réparations en 1970 peut donc être espéré.

La zone culturelle qui doit s'étendre au rond-point de la Défense a été définie et la conception de ses édifices confiée à Le Corbusier.

Le nettoyage des façades du vieux Louvre, de l'Opéra, de Saint-Louis-des-Invalides est presque terminé. Celui de la place du Panthéon sera accompli en 1964.

En marge de ce domaine, une véritable organisation des fouilles en France a été mise en place. L'inventaire monumental

de la France, demandé depuis tant d'années, est méthodiquement entrepris. Un tel inventaire est, en fait, à l'architecture ce que le plan est à l'économie.

Je pourrais développer ce sujet, mais vraiment ce n'est pas la peine.

Les expositions françaises à l'étranger connaissent un tel succès que nous dépasserons probablement le nombre de 3 millions d'entrées cette année.

Je puis donc maintenant répondre à MM. les rapporteurs. Je commencerai naturellement par répondre au rapporteur spécial de la commission des finances, M. Beauguitte.

Pour les archives, il est exact que, jusqu'à présent, les conservateurs ont une situation indicielle inférieure à ceux des autres chefs de services départementaux. Toutefois, le problème a été résolu dans un sens favorable lors du dernier conseil supérieur de la fonction publique. Désormais, les conservateurs d'archives termineront leur carrière à l'indice net 575 au lieu de 550. Vous avez relativement satisfaction, monsieur le rapporteur.

Je reconnais qu'il y a là, comme aux musées, quelque chose de très triste qui devra être réglé un jour ou l'autre.

Pour l'entretien des collections des musées, le rapporteur déplore que la dotation n'ait pas été augmentée. Il y a là un malentendu. Les travaux à entreprendre revêtant un caractère relativement important, les crédits ont été inscrits non pas au chapitre de fonctionnement 34-23, mais au chapitre d'équipement 56-22, doté de 500.000 francs, qui viennent s'ajouter aux 480.000 francs existants. Le crédit apparent a donc été doublé entre le moment où M. Beauguitte a reçu ses informations et ce moment même.

Pour l'aménagement du musée de Saint-Germain, bien qu'aucun crédit ne figure au budget de 1964, les travaux entrepris en vue d'une meilleure présentation des collections sont poursuivis, grâce aux importantes dotations qui avaient été inscrites dans les précédents budgets et qui sont en cours de consommation.

Pour le service éducatif des musées, il est exact qu'un nouveau service sera constitué à cette fin à la direction des musées. Il comprendra une dizaine d'agents parmi lesquels un professeur agrégé. Ces agents seront répartis entre les trois sections prévues.

Pour la décentralisation lyrique, compte tenu de l'amendement déposé, le crédit de l'année 1964 sera le même que celui de l'année 1963. Il n'y a donc pas l'abattement de 330.000 francs. Sur ce point, la commission a également satisfaction.

Je reparlerai de la situation des théâtres privés dans un instant.

Un assez grand nombre d'orateurs ont posé le problème de la construction d'ateliers d'artistes. En liaison avec les autorités municipales, 25 logements et ateliers d'artistes pourront être construits à l'aide des 500.000 francs de crédits inscrits au titre des nouveaux ensembles immobiliers.

En 1964, la dotation permettra la construction de 50 logements, qui ne seront pas obligatoirement situés dans les ensembles H. L. M., mais qui pourront l'être dans les ensembles d'habitation de diverses natures construits par des organismes habilités.

Je grouperai les réponses aux autres questions de M. le rapporteur de la commission des finances avec celles que je ferai dans un instant à M. Ribadeau-Dumas, puisqu'elles concernent le cinéma.

En ce qui concerne le refus des titres III et IV, je serais tenté de dire : « Tout ce qui est exagéré est inefficace ». Après avoir entendu M. le président de la commission des finances, j'ai le sentiment qu'il en est plus que moi encore persuadé.

Notre budget est en augmentation de 15 p. 190, alors que le budget général ne l'est que de 9 p. 100.

Je sais que, depuis qu'il y a des ministères des beaux-arts — et, après tout, les affaires culturelles, ce sont les beaux-arts plus les masses — depuis qu'il y a des ministères des beaux-arts, dis-je, jamais un ministre des beaux-arts n'aura été aidé comme je le suis par le Premier ministre actuel. Alors, je n'insiste pas.

Dans son rapport M. Marcenét pose la question du transfert d'activités du ministère des affaires culturelles au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Nous avons procédé à une meilleure répartition des associations subventionnées entre M. Herzog et nous, plaçant sous le contrôle de son ministère les associations de culture populaire qui n'ont pas de rapport direct avec nos activités. Le transfert de crédits traduit cette réorganisation.

Pour les archives, M. Marcenét signale que le lieu et la forme de la cité interministérielle des archives ne sont pas précisés. Je réponds que l'implantation sera faite dans la région parisienne, mais le lieu précis n'a pu encore être déterminé. Cette opération exige une collaboration complexe entre les ministères intéressés et particulièrement avec le ministère des finances.

En ce qui concerne le projet de décret relatif à la création d'un comité interministériel de coordination muséologique, nous sommes entièrement d'accord avec le rapporteur. Ce comité interministériel verra prochainement le jour.

Pour l'enseignement artistique privé qui est extrêmement utile, nous sommes également d'accord avec le rapporteur. Il est certain qu'il faut aboutir à une réglementation de l'enseignement artistique privé qui, tout en conservant à celui-ci sa liberté, empêcherait les abus et fixerait certaines conditions d'exercice.

La toute récente constitution du service des enseignements artistiques explique que ce travail n'ait pas encore abouti.

Pour les aménagements fiscaux favorables aux théâtres privés, les trois suggestions formulées par le rapporteur, qui ont pour but d'aménager, en faveur des théâtres privés, l'impôt sur les spectacles et le droit de timbre, font actuellement l'objet d'études avec le ministère de l'intérieur et celui des finances. Un très large accord de principe est déjà intervenu sur l'essentiel de ces mesures. Notre ministère fait tous ses efforts pour que, dans les délais les plus brefs, et si possible au cours de la session actuelle, des mesures de caractère fiscal interviennent dans le sens souhaité par le rapporteur.

Je vais profiter de l'occasion pour en finir avec mes explications sur les théâtres privés. Ceux-ci ont trouvé ici maints défenseurs qui se placent sur des terrains assez différents. Je leur signale que je suis beaucoup plus d'accord avec eux qu'il ne semble : ils veulent défendre les théâtres privés dans la mesure où ils sont bons et je ne serais pas tellement ennemi de les aider dans la mesure où ils sont mauvais. (Sourires.)

Je m'explique.

Si l'Etat accorde des subventions aux théâtres nationaux, c'est évidemment pour qu'ils jouent, dans l'ensemble, une certaine catégorie de pièces. Il était faux de dire que le Gouvernement interdisait Labiche, mais il était tout à fait vrai de dire que le Gouvernement ne voulait pas que 500 millions fussent dépensés pour que soit joué uniquement Labiche, et cela est fini ! On a vu qu'on pouvait très bien jouer le patrimoine français avec un immense succès. C'est ce qui est fait, et l'on continue d'ailleurs à jouer Labiche quand on en a envie.

Si nous généralisons le point de vue qui est le nôtre sur les théâtres nationaux, nous arriverions à créer une sorte de destruction de la liberté du citoyen par des voies parfaitement innocentes, c'est-à-dire que celui qui a envie de voir jouer — je ne donnerai pas de titre — disons une pièce détestable qui lui plaît, n'aurait aucun moyen de le faire.

Il est donc souhaitable de défendre le droit des théâtres privés à jouer ce qu'ils voudront, plus exactement ce que veulent voir jouer les spectateurs.

Ce n'est donc pas un problème de principe qui me sépare de ceux qui veulent défendre les théâtres privés. Je suis d'accord avec eux. C'est uniquement un problème de possibilité : car, lorsque vous demandez que les théâtres privés soient subventionnés, ou aidés sous une forme quelconque, mon souhait répond au vôtre ; je veux les aider, mais à condition que le ministère des finances ne me réponde pas que l'argent qui sera utilisé pour tel ou tel théâtre privé sera retiré à la Comédie-Française.

Voilà comment se pose pour moi le problème. Il est bon de dire — comme l'ont fait les rapporteurs — que les théâtres privés ne sont pas une industrie comme les autres et chaque fois qu'on parlera de ce qui nous rassemble aujourd'hui, il faudra toujours dire qu'il ne s'agit pas d'une industrie comme les autres ; cela ne l'est jamais.

Donc, acceptons qu'un point de vue particulier doive envisager des phénomènes particuliers. Mais, en même temps, sachons que nous avons une priorité à respecter et puisque, à l'heure actuelle, nous en avons à peu près fini avec les grands problèmes des théâtres dramatiques — les théâtres lyriques privés sont moins nombreux — disons qu'il est temps d'essayer de concentrer nos efforts sur l'aide aux théâtres privés.

Quelle forme peut prendre cette aide ? C'est tout à fait clair ; c'est la forme fiscale. Il faut arriver à un système de détaxe et je suis tout à fait sûr également que nous y parviendrons.

Je ne dis pas que nous obtiendrons tout ce que nous souhaitons. Mais je dis sans hésitation que nous obtiendrons une partie de ce que nous souhaitons. D'autre part, vous savez comme moi que la solution du problème des théâtres privés demande aussi un peu de nuances. Il y a encore 45 théâtres privés à Paris, c'est-à-dire plus qu'à New York. Alors, défendons ce que nous devons défendre.

Disons-nous aussi que si les théâtres privés faisaient pour leur propre défense un effort comparable à ce qu'à fait la profession cinématographique, la vie leur serait plus facile.

Il faut donc que la profession fasse sa propre réforme, mais en même temps que cette réforme sera faite, il faut sans aucun

doute que le Gouvernement lui apporte une aide sous forme d'une détaxation.

En ce qui concerne la création artistique, le rapporteur, M. Marcenet, s'étonne de la diminution des crédits intervenue au titre de l'achat d'œuvres d'art.

Le crédit a été effectivement diminué cette année dans le cadre des économies, mais il y a tout lieu de penser qu'en dépit de cette diminution, le service de la création artistique disposera d'un potentiel largement conservé au titre de 1964.

Je suis bien entendu, par ailleurs, d'accord avec M. le rapporteur sur ses conclusions générales, notamment en ce qui concerne l'action prochaine de notre ministère.

Je parlerai rapidement des festivals ; mais la question est inépuisable. Nous avons dû faire des économies sur ce chapitre. Quand on décide de faire des économies, il faut bien les faire quelque part. En ce qui concerne les festivals, une réorganisation était nécessaire — tout le monde en était d'accord — et on a mêlé réorganisation et économies. Aurait-on pu faire autrement ? Je le dis sans hésitation ; je ne le crois pas. Mais en discuter ici est impossible ; il s'agit d'un rapport de six pages et, si vous me le permettez, nous reparlerons du problème en commission.

Enfin, pour les questions générales, les rapports de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et, très spécialement, les travaux effectués par les rapporteurs ont mis clairement en évidence certaines insuffisances de mon budget qui ne sont pas niables, mais qui peuvent être expliquées par une conjoncture économique et financière qui conditionne la politique du Gouvernement.

Ces travaux me permettront de faire accepter par mon collègue des finances les corrections et les rétablissements qui s'imposent dans le budget de 1965.

N'oubliez pas cependant que l'on ne peut tout faire à la fois et que, dès 1964, pourront démarrer trois œuvres capitales : l'accélération des réparations des dommages de guerre, les fouilles — dont l'organisation n'existait pas en France — et l'inventaire général qui n'existe pas non plus. Le budget de 1965 sera certainement aussi symbolique en innovant dans les domaines aujourd'hui oubliés ou modestes.

J'arrive aux questions relatives au cinéma.

La crise constatée dans l'activité cinématographique en France se manifeste également, ne l'oublions pas, dans la plupart des pays du monde. En Allemagne fédérale le nombre de spectateurs est passé de 671 millions en 1959 à 453 millions en 1962, en Grande-Bretagne de 755 millions à 415 millions — soit presque une diminution de moitié — au Japon, de 1.127 millions à 662 millions.

En revanche, aux Etats-Unis, on constate un petit renversement de la situation, puisque le nombre des spectateurs, qui était en 1959 de 2.185 millions, est passé à 2.210 millions en 1962. C'est peu, mais c'est l'arrêt de la baisse.

Il est donc démontré qu'à partir d'un certain point de saturation en postes de télévision et autres distractions, le cinéma peut reprendre une certaine partie de son marché.

Un arrêté concernant les prêts à l'exploitation cinématographique est actuellement à la signature du ministre des finances et des affaires économiques. Ce texte précise le caractère préférentiel des prêts qui sont consentis à toute l'exploitation.

Une disposition particulière permettra d'encourager l'installation et la construction de nouvelles salles dans les ensembles immobiliers en construction ou construits depuis moins de cinq années.

On assiste, depuis quelques mois, à un effort des distributeurs en vue de se grouper pour réduire leurs frais généraux. Les distributeurs espèrent ainsi surmonter plus facilement la crise très grave qui les menace tous sans exception.

Ces groupements sont souhaitables et devraient, dans la mesure où cela n'est pas encore réalisé, arriver à organiser un service commun de la distribution matérielle des copies.

Mais, vouloir concentrer toute la distribution physique en un seul organisme aboutirait à créer un véritable monstre qui ne répondrait certainement pas aux impératifs de souplesse qui sont exigés pour une bonne distribution des films.

M. Ribadeau-Dumas s'inquiète de nouveau de la Cofram, société de distribution de films français en Amérique du Sud.

Déjà il avait attiré mon attention sur sa situation, l'an dernier. A ses préoccupations, j'avais répondu le 18 janvier que, devant l'importance du déficit annuel de cette société, et compte tenu des perspectives de redressement d'une situation qui tient, pour l'essentiel, à la dégradation économique et financière des pays de l'Amérique latine, le Gouvernement n'avait pas cru devoir intervenir.

Toutefois, au cours des mois qui se sont écoulés depuis, l'examen de la situation de cette société et des sociétés filiales a été continué. Une enquête a été faite en Amérique du Sud au cours de l'été. Des conclusions ont été tirées et nous espérons bien que, dans l'avenir, il sera possible d'assurer la projection de films français en Amérique du Sud dans des conditions qui vous satisferont.

Il convient de rappeler que les autorités de Bruxelles, à la demande des pays intéressés, particulièrement le nôtre, ont reconnu que le film n'était pas une marchandise de même nature qu'un certain nombre de produits industriels. C'est pourquoi une commission d'experts est convoquée à intervalles réguliers devant les autorités supranationales. Cette instance donne son avis tant sur les problèmes d'établissements, de libre circulation que sur le problème des aides.

En ce qui concerne les établissements et la libre circulation, une première directive a été adoptée, qui doit être publiée prochainement au *Journal officiel de la Communauté économique européenne*. Elle définit les conditions auxquelles doit correspondre la réalisation d'un film pour être considérée comme ayant la nationalité d'un des Etats qui composent la Communauté européenne. En particulier, elle reconnaît la nécessité d'avoir une équipe nationale des principaux auteurs et collaborateurs de création.

La France avait fortement insisté pour que cet aspect national de la production soit sauvegardé.

En ce qui concerne les aides — et c'est ce qui vous intéresse avant tout — les autorités supranationales ont reconnu la nécessité des aides relatives aux productions nationales des différents Etats membres. Elles devaient indiquer la forme et la limite de ces aides. Si leur recommandation n'intervient pas au cours des semaines qui viennent, j'ai l'intention de demander au Gouvernement de prendre immédiatement la décision de proroger le système institué par le décret du 19 mars 1963. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des indépendants.*)

J'arrive aux rapports entre le cinéma et la télévision.

Peut-être certaines questions auraient-elles gagné à être posées au ministre responsable de la télévision, mais je vais vous donner néanmoins quelques précisions.

On a souvent insisté sur la concurrence déloyale envers les théâtres cinématographiques faites par les postes de télévision. Il s'agit là d'un problème délicat qui concerne le Gouvernement tout entier, puisqu'il s'agit d'établir une fiscalité équitable entre ces deux moyens d'expression.

Je n'ai pas manqué, je ne manquerai pas, à chaque occasion, de rappeler la nécessité de faire régner la justice dans ce domaine.

On voudrait qu'il n'y ait pas, à la télévision, de projection de films commerciaux le samedi ni le dimanche. M. le rapporteur Ribadeau-Dumas a d'ailleurs beaucoup nuancé ses remarques à ce sujet. Il a déjà en partie satisfaction puisque les projections en question n'ont lieu que le dimanche et seulement à partir de dix-sept heures. L'interdiction souhaitée, si elle était prononcée, ne serait pas une garantie pour les cinémas, car les sondages ont démontré que certaines émissions obtenaient auprès des téléspectateurs un succès populaire très supérieur à celui des films commerciaux.

On envisage que le journal télévisé soit projeté dans les théâtres cinématographiques. Quelques expériences ont été tentées dans ce domaine. Avant de généraliser ce système, il faudrait régler les problèmes de droit d'auteur et de droit de diffusion, car une grande partie du journal télévisé provient de documents cédés par l'étranger pour une exploitation strictement limitée à la télévision.

On nous a dit que l'heure des spectacles télévisés revenait à 200.000 francs, alors que le prix de location d'un film commercial ne dépasse guère 10.000 francs. Il s'agit là de chiffres extrêmes — M. le rapporteur le sait comme moi — car l'heure de spectacle revient souvent à moins de 200.000 francs et le prix de location d'un film commercial est souvent supérieur à 10.000 francs.

D'autre part, la R. T. F. est propriétaire des émissions qu'elle réalise et elle ne peut projeter qu'une seule fois le film qu'elle a loué.

Déjà, maintenant, avec une seule chaîne, la R. T. F. éprouve de sérieuses difficultés à trouver les films commerciaux qui lui sont nécessaires.

N'oublions pas, en effet, que la R. T. F. ne peut exploiter, sauf exception, que des films vieux de cinq ans et que, notamment le dimanche après-midi, ces films doivent être visibles pour tous les téléspectateurs.

Il va de soi que ces difficultés ne feront que croître lorsqu'il faudra alimenter la seconde chaîne.

Je crois que les dirigeants de la R. T. F. font tous leurs efforts pour donner au film français la place que celui-ci pourra occuper sur le petit écran. Il m'est agréable de souligner que la collaboration entre le cinéma et la télévision, dans le domaine de la coproduction, se développe à un rythme satisfaisant. C'est ainsi qu'en 1962, 2.300.000 francs ont été consacrés à la réalisation de films en coproduction avec les producteurs cinématographiques et, en 1963, 7 millions de francs; cette somme sera, en 1964, de 13 millions de francs. Les téléfilms ainsi produits représenteront environ cent trente heures de télévision pour l'année.

Si l'on compare ce chiffre de 13 millions de francs avec le montant des investissements français dans la production de films cinématographiques, on constate qu'il est loin d'être négligeable.

Je n'ai cessé de favoriser la signature de conventions entre la télévision et les industries techniques, mais les infrastructures — notamment les studios — sont dès maintenant insuffisantes pour les besoins du cinéma et de la télévision. Il serait impossible d'interdire à la télévision de construire les installations dont elle a besoin.

Cela étant, je reste persuadé que beaucoup reste à faire, aussi bien pour la construction de nouveaux ensembles qu'en ce qui concerne l'utilisation des laboratoires. Je sais que la R. T. F. est disposée à discuter avec les responsables de la profession pour parvenir à un accord qui permettrait d'utiliser au mieux des installations extrêmement coûteuses.

Je rappelle que le transfert des studios de la Victorine a été décidé et que, pour la première fois, se trouve réalisée une association entre le cinéma et la télévision, afin de gérer ensemble des studios. (Très bien! très bien!)

On a souvent reproché à la télévision de ne pas faire appel au talent des techniciens du cinéma.

Vous savez que, dans ce domaine, on se heurte au statut du personnel de la télévision, aux différences sensibles entre l'importance et le mode des rémunérations des uns et des autres. Mais je reste persuadé que, sur ce point également, on doit aboutir.

Je rappelle enfin que le Gouvernement a décidé l'unification des enseignements du cinéma et de la télévision. Les mesures d'application de cette décision font l'objet d'études portant notamment, sur la structure de la nouvelle école et sur son emplacement.

Mais — les rapporteurs ont raison sur ce point — une politique plus cohérente du Gouvernement est certainement souhaitable.

J'en arrive aux films que nous « protégeons abusivement ».

Je fais d'abord remarquer aux rapporteurs qui nous reprochent de protéger tel ou tel film que nous ne protégeons rien du tout.

Il existe des commissions.

Je peux parfaitement intervenir contre l'avis d'une commission, c'est vrai, mais enfin vous n'aimez pas tellement cela. (Sourires.)

Il m'est souvent arrivé d'intervenir contre les commissions mais c'était pour que l'on fasse quelque chose en plus, non pour que l'on fasse quelque chose en moins.

Autrement dit, si la commission, ayant décidé que l'on enverra trois films à un festival, souhaite que l'on n'en envoie pas un quatrième, et si je crois que le quatrième a des chances pour la France, je ferai envoyer le quatrième, mais ne ferai pas supprimer ce que la commission a choisi.

Vous dites que nous avons trop de films, disons « avancés »; j'entends : non pas politiquement, mais artistiquement. (Rires.)

Si nous faisons autre chose que ce que nous faisons, ce serait exactement dédaigner la commission. Or je ne le désire pas.

En second lieu, je ne crois pas que le point de vue du rapporteur soit exact.

D'abord, l'Italie n'est nullement le pays de la clarté latine ni, en définitive, du plaisir. Les films italiens qui sont allés cette année aux festivals dans le monde, à Moscou, à Venise, à Cannes — *Huit et demi*, *Main basse sur la ville*, *Le Guépard* — sont aussi « difficiles » que les films difficiles français.

D'autre part, si nous avons envoyé des films difficiles — ce qui est vrai — nous avons aussi envoyé des films qui ne l'étaient pas du tout. *Les Amants de Teruel*, *Thérèse Desqueroix*, *Le Rat d'Amérique*, même *Le Feu follet* et *Dragées au poivre* ne sont pas des films difficiles.

Donc, ne disons pas que la France envoie systématiquement des films difficiles contre une Italie qui envoie des films faciles.

Disons que les Italiens et nous envoyons à la fois des films difficiles et des films faciles.

En ce qui concerne les films difficiles, il faut bien comprendre ce que veulent les commissions du cinéma.

Dans l'ordre culturel, nous avons, d'une part, à nous défendre avec la conscience de ce qui a survécu dans le passé mais, d'autre part — nous ne sommes pas là pour vivre du passé — à nous défendre avec la création. Or, prenez bien garde que la création, c'est toujours ce qu'on écarte.

Il en a toujours été ainsi depuis deux cents ans. (Applaudissements.)

On a dit — je ne dois pas citer de films à la tribune, mais enfin vous voyez très bien les uns et les autres quels sont ceux auxquels je pense — on a dit qu'il fallait ne pas envoyer au festival tel ou tel film de Resnais, mais les deux films qui ont été envoyés ont remporté les plus grands prix.

Ils n'ont pas rapporté assez d'argent. C'est bien possible.

Mais qu'est-ce que cela peut nous faire? (Applaudissements.)

Nous sommes ici pour faire gagner de l'argent à l'industrie cinématographique dans sa totalité. Des mesures qui ruinerait le cinéma pour faire des chefs-d'œuvre seraient peut-être souhaitables du point de vue de l'art, mais seraient ridicules du point de vue du Gouvernement. Mais, s'il faut que le cinéma gagne de l'argent, il n'est pas indispensable que n'importe quel film en gagne. Il était peut-être nécessaire que les peintres français ne soient pas misérables, mais que Cézanne n'ait pas été riche n'a pas, évidemment, une très grande importance dans la peinture française.

Acceptons donc de présenter des films dont nous savons qu'ils sont un ferment.

Ou bien ces films germeront d'eux-mêmes, car enfin ayons des films, mais des films qui durent, et ils deviendront les films de l'avenir. C'est ce qui s'est passé pour deux ou trois. Bravo!

Ou bien ils ne le deviendront pas mais, en maintenant le niveau du cinéma français, ils auront fait que le prochain film de plaisir qui sera fait sera tout de même un film d'une certaine qualité et, par là, nous aurons tout de même accompli notre tâche.

C'est pourquoi je vous demande de croire qu'il faut accepter une certaine part de danger dans les choix cinématographiques, comme dans tous les choix qui concernent l'art. (Applaudissements.)

J'ai à peu près répondu sur la question du théâtre privé.

Il va de soi que je suis prêt à reprendre ce dossier avec MM. Christian Bonnet, Dupuy et Boutard d'une façon beaucoup plus complète que je ne l'ai fait pour ne pas éterniser le débat ici.

En ce qui concerne la question de M. Bourdellès, il va de soi que je suis de tout cœur avec lui.

Nous devons comprendre que les faits qu'il a relatés sont certains et graves, mais qu'il est extrêmement difficile d'y remédier.

M. Bourdellès a dit: Essayons de faire en sorte que les gardarmes deviennent efficaces.

Qui. Les préfets et les conservateurs d'objets d'art ont été saisis, ils ont été invités à prendre toutes mesures pour assurer la garde et la conservation des objets. Mais vous savez combien ils sont pauvres. Et quand j'écris à un pauvre conservateur de province d'assumer la charge de telle ou telle pièce classée qui, au surplus, est d'or, le malheureux ne peut que s'asseoir sur une chaise devant sa Vierge ou son saint Michel. (Rires.)

Nous allons demander aux préfets d'inviter les conseils généraux à intervenir eux-mêmes pour les intéresser au problème.

Nous avons cependant engagé une entreprise qui peut être vraiment utile: l'inventaire monumental de la France est enfin en cours après cent ans d'attente.

L'un des deux premiers, c'est l'inventaire de Bretagne. Ici intervient une mesure vraiment efficace: l'inventaire, établi avec les photographies, comme l'ont souhaité quelques orateurs, fait connaître la totalité des œuvres qui existent en France. Il s'appelle l'inventaire monumental: il concerne le monument. Mais il concerne aussi le saint Michel et la Vierge dont je parlais tout à l'heure. Lorsque chaque village de France possédera le fascicule de l'inventaire le concernant, avec son saint Michel ou sa Vierge photographiée, nous aurons suscité dans le village un sentiment de possession collective qui fera que le village lui-même deviendra gardien. (Applaudissements.)

M. René Laurin. Très bien!

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Naturellement, les autorités religieuses ont, par ailleurs, été alertées parce que, bien souvent, les œuvres se trouvent dans les églises et ces autorités ont pris les mesures qu'elles croient les meilleures.

Le projet de loi sur l'exportation ?

Nous allons le déposer.

Vous avez raison de le souhaiter. Nous ferons en sorte qu'il soit le meilleur possible.

Espérons qu'il servira à quelque chose. (Sourires.)

Si vous possédiez un yacht et si vous montiez sur ce yacht qui vous appartient avec un tableau de Giotto roulé sous le bras, qu'est-ce qui se passerait ?

Rien. (Rires.)

M. Grenier a parlé de la télévision. Sur le même sujet, j'ai déjà répondu à M. le rapporteur en ce qui concerne les propositions concrètes qu'il a faites à la fin de son rapport. Je les trouve importantes et je pense qu'elles doivent être étudiées d'un commun accord, mais pas en quelques minutes.

Monsieur Hauret, il est évident que, pour Fontevault, notre sympathie de principe vous est acquise.

On doit dégager Fontevault de toutes les constructions adventices et parasitaires. L'affaire est déjà engagée grâce au concours de l'administration pénitentiaire et de M. le garde des sceaux.

Nous devons ensuite essayer d'aider le plus possible la création de l'association dont vous avez parlé. Nous allons, en liaison avec M. le garde des sceaux, envisager toutes les possibilités.

En tout cas, il n'y a pas de discussion, il n'y a que de l'opportunité. Bien entendu, Fontevault est admirable. Bien entendu, il ne faut pas qu'y subsistent des bâtiments pénitentiaires et, bien entendu, il faut qu'on l'utilise à quelque chose qui soit dans l'ordre de l'esprit.

M. Derancy m'a parlé de l'aide à la musique. Je ne saurais trop lui dire à quel point je suis d'accord. Les subventions sont insuffisantes. Nous avons créé un comité de la musique qui doit déposer ses conclusions le 1^{er} janvier.

Bien sûr, on peut dire : Ce n'est qu'un comité de plus. Je ne le crois pas. D'abord, en raison de la nature de ceux qui composent ce comité et aussi à cause du travail qui a été fait jusqu'ici. On peut en attendre beaucoup.

C'est, évidemment, grâce à lui que nous pouvons commander à Olivier Messiaen l'*Oratorio pour les morts de la guerre*.

Je pense que, lorsque nous nous retrouverons, je pourrai, dans ce domaine, vous donner des informations un peu consolantes. En tout cas, j'aurai plaisir à les communiquer à l'honorable orateur.

Nous ne sommes pas, le Gouvernement n'est pas au bout de son effort et je pense qu'il faudra plusieurs années pour que nous puissions aboutir. Mais je vous demande de vous souvenir d'où nous venons en matière de musique.

J'en ai terminé avec les questions qui m'ont été posées.

Je vais maintenant seulement répondre sur le fond.

Vous m'avez dit, monsieur Dupuy, qu'en définitive, nous voulons faire des maisons de la culture contre le peuple.

Allons !

A vous aussi je vais dire que tout ce qui exagère est insupportable.

Pourquoi ne parlez-vous pas en marxiste ? Pourquoi ne dites-vous pas : « Vous faites ce que vous faites, qui est peut-être très bien mais, bien ou mal, quand nous aurons pris le pouvoir, nous le reprendrons entre nos mains ».

Ce serait là un langage de marxiste.

Mais ce que vous venez de dire, à savoir que nous faisons le théâtre de l'Est parisien pour les 200 familles, ce n'est vraiment pas sérieux !

Vous avez, monsieur Dupuy, parlé pendant un quart d'heure en sachant qu'il n'y avait pas un mot de vérité dans ce que vous disiez et vous avez voulu faire croire, en nous attaquant, que ce que nous faisons n'est que bassesse. Encore une fois, je vous réponds en vous disant : « Parlez en marxiste » et en vous attaquant sur ce que vous avez de haut.

C'est là une des différences qu'il y a entre nous. Qu'elle puisse continuer ! (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Jean Moulin.

M. Jean Meullin. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au cours du même débat concernant le budget de 1963, il

m'avait été donné d'attirer votre attention sur les problèmes culturels du monde rural.

Aujourd'hui, mon intervention voudrait être un bref rappel.

Dans une première partie de mon exposé j'avais mis l'accent sur les besoins. Jusqu'à ces dernières années, le monde rural restait en quelque sorte confiné dans un circuit fermé.

Brusquement, pour survivre, il doit briser son enveloppe et se confronter avec le monde moderne.

Le retard pris sur le plan de l'éducation et de la culture pouvait être regretté comme une simple entorse à la justice et à l'égalité des chances pour tous. Mais, dans la conjoncture actuelle, il prend un relief nouveau. La persistance d'une telle situation ne manquerait pas de compromettre l'avenir.

On se heurte pour y porter remède à de nombreuses difficultés.

Il faut d'abord lutter sur le plan des idées. Quoi d'étonnant ? Des populations trop longtemps abandonnées au difficile équilibre de leur existence matérielle sont intéressées d'abord par l'immédiat et le concret.

Dans toute action entreprise, il y aura donc un premier temps d'approche, de préparation et — pardonnez-moi l'expression — de débroussaillage intellectuel.

Les moyens proposés devront être adaptés à la nature des besoins et, plus encore, aux possibilités.

Actuellement, il n'existe aucune structure qui puisse s'implanter, en l'état, dans des communes de 400 à 1.000 habitants.

Cependant, monsieur le ministre, en approchant de ma conclusion et après vous avoir entendu, je désire vous faire part de mon espérance.

Si la bonne formule n'a pas encore vu le jour, on doit pouvoir la préparer, puis la faire naître et, enfin, la répandre.

Sont déjà en place, à l'échelon local, de bons vecteurs de diffusion, associations familiales, cercles départementaux des jeunes agriculteurs, amis des arts, notamment. Ils travaillent, riches plus de leur foi que de moyens matériels.

A l'heure où l'information peut pénétrer sous toutes ses formes jusqu'au village le plus démuné — selon vos propres paroles, monsieur le ministre — il serait coupable de ne pas accorder à ceux qui vivent loin des villes la possibilité d'en tirer profit pour leur propre épanouissement.

La méthode, l'appareil restent à définir, en collaboration, sans doute, avec d'autres ministères.

Dans cette recherche, je souhaite que vous puissiez entreprendre une expérience pilote à l'intérieur d'un ou deux départements judicieusement sélectionnés.

Vous penchant alors sur les problèmes du monde rural, vous découvrirez que l'ambition essentielle de l'agriculture est la parité avec les autres catégories socio-professionnelles de la nation.

Or, à mesure qu'ils s'acheminent vers ce but, les ruraux, agriculteurs surtout, prennent davantage conscience que l'augmentation des prix agricoles ou des salaires à laquelle ils s'étaient attachés jusqu'à présent n'est pas tout. Ils sentent de plus en plus que cette promotion est aussi affaire de technicité, de gestion, de culture.

Ce sont de jeunes agriculteurs qui, dans mon département, viennent de créer, au milieu d'innombrables difficultés, dans un village de 500 habitants, une maison baptisée « des jeunes et de la culture ». Son activité tout entière sera orientée vers le développement culturel.

Sur cette voie, à la lumière de ce trop court exposé, je souhaite vous avoir fait sentir de manière plus incisive l'impérieuse nécessité de votre participation.

Dans cette montée du monde rural, dans cette révolution silencieuse — selon le mot de Michel Debatisse — votre place monsieur le ministre, est l'une des toutes premières.

Puissiez-vous faire en sorte qu'elle ne reste pas vide. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Lathière. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. André Lathière. Monsieur le ministre, à ce point du débat, compte tenu du temps qui m'est imparti et de vos déclarations récentes, je sacrifie volontiers l'exposé que j'avais l'intention de faire sur les chapitres de votre budget.

Je tiens néanmoins à m'associer aux observations de MM. Hauret et Jean Moulin. Elles traduisaient des doléances locales, certes,

mais elles étaient bien émouvantes et intéressent beaucoup d'entre nous.

Puisqu'« on ne pense vraiment que ce que l'on a su dire », qu'il me soit permis d'évoquer deux problèmes qui me paraissent essentiels. Le désir de tout tenter pour les résoudre revient à faire deux actes de foi qui ne peuvent pas, ne doivent pas laisser insensible un ministre des affaires culturelles, surtout pas vous.

S'il convient — du moins quand on a le souci de préserver le merveilleux patrimoine artistique français — de se féliciter des dispositions de la loi du 4 août 1962 et du décret d'application du 13 juillet dernier, il convient aussi de vous mettre en garde, monsieur le ministre, contre certaines erreurs.

A quoi servirait la protection d'un monument historique, d'un site classé ou d'un secteur sauvegardé si les voies d'accès sont dégradées ou impraticables et si les panneaux de signalisation sont inexistantes ?

Je sais que ce n'est pas vous qui êtes le responsable des routes ou des panneaux. Mais, après avoir apprécié la facilité avec laquelle on retrouve Mistral et Daudet dans le Midi, je déplore que, dans ma vallée de la Dordogne, Montaigne et Montesquieu soient l'objet d'un certain dédain du fait que les automobilistes qui passent à cinquante kilomètres des lieux où ces écrivains ont pensé et agi de la manière que l'on sait sont incapables d'y accéder, faute de signalisation, de chemins praticables et de parkings.

On ne va plus, à notre époque, au moulin de Maillanne à pied ni à la tour de Montaigne à bicyclette. Les touristes préfèrent aller ailleurs. Et c'est grand dommage.

Mais le deuxième objet de mon intervention est infiniment plus grave. Il s'agit de l'action en faveur de la culture, de cette culture au sujet de laquelle la France conserve, pour elle et pour le reste du monde, une mission de diffusion. Et, s'agissant de ceux à qui elle doit être dispensée, je pense en premier lieu à la jeunesse.

Or, dans ce débat, je n'ai pas entendu parler de la jeunesse dont il convient surtout de considérer l'avenir, c'est-à-dire de la jeunesse européenne. Parce que j'en ai fait l'expérience dans ma maison, et aussi de Hambourg à Madrid et de Rome à Berlin, je voudrais qu'il en soit question dans ce débat.

Cette jeunesse d'Europe, dont un grand préfet de la V^e République a pu écrire que le temps lui ôurait, cette jeunesse, avec ses espérances et ses imprévoyances, sa soif du temps à venir, sa déception du temps vécu, allons-nous la laisser sous l'emprise de quelques « faux demi-dieux vivants » qui s'acharnent à travers toute l'Europe, portant leur bâton de pèlerin, dans le seul souci d'agrandir pour demain leur clientèle électorale et qui se moquent bien de Goethe dans son pays ou de Montaigne et de Montesquieu chez nous ?

Monsieur le ministre, à toute manifestation nationale ou internationale la France, et la France surtout, participe.

Ne pensez-vous pas que, offrant Delacroix aux yeux des jeunes Français, des Hollandais et des Espagnols devraient le voir aussi ?

Ne pensez-vous pas qu'à l'occasion de manifestations dont le caractère culturel n'est pas toujours évident mais qui peuvent servir à unir la jeunesse européenne, que ce soit à Rome, à Amsterdam, à Pau ou ailleurs, il y aurait intérêt à développer la diffusion d'une culture européenne ?

Vous savez combien ce serait facile. Il existe, en effet, dans ce domaine, beaucoup plus de raisons de rassembler les idées que de les séparer et de les affronter.

Vous comprendrez d'autant mieux ma préoccupation, monsieur le ministre, que vous avez écrit, à une époque que vous reconnaîtrez, au sujet d'une jeunesse européenne : « A quel destin est donc vouée cette jeunesse, violente, merveilleusement armée contre elle-même et délivrée de la basse vanité de nommer grandeur le dédain d'une vie à laquelle elle ne sait pas se lier ? »

J'attends aussi de vous une réponse à une question que j'aurais davantage développée si on ne l'avait fait avant moi, bien que sous une forme différente : allons-nous, vous et nous, dans ce Parlement français, dissiper les ombres qui obscurcissent actuellement le chemin de la lumière ? (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Hébert.

M. Jacques Hébert. Monsieur le ministre, mon propos a trait aux conditions d'existence des artistes des arts plastiques et graphiques, qui sont des plus modestes, ce n'est un secret pour personne.

Il est éminemment souhaitable que ces artistes puissent bénéficier, outre les allocations familiales et de vieillesse qu'ils perçoivent déjà au titre de travailleurs indépendants, d'une protection sociale efficace, c'est-à-dire des prestations du régime

social en matière d'assurance maladie, maternité, invalidité et décès.

Je crois d'ailleurs savoir que vos services, comme ceux du ministère du travail, ont examiné ce problème. Où en est la question et quel sera le mode de financement envisagé ?

M. le président. La parole est à M. Lucien Bourgeois.

M. Lucien Bourgeois. Monsieur le ministre, je n'avais pas l'intention d'intervenir au cours de ce débat. Mais une lettre que je viens de trouver dans mon courrier m'incite à le faire.

Elle émane du président d'une société d'exploitation de salles de cinéma qui rayonne sur des communes rurales où la séance de cinéma du samedi soir et du dimanche est la seule distraction offerte aux habitants.

Permettez-moi de vous lire cette lettre, véritable cri d'alarme des propriétaires de petites salles, qui ont lutté jusqu'à présent mais qui sont prêts à abandonner cette lutte trop inégale.

Voici donc la lettre :

« Monsieur le député, au moment de la date prévue pour la discussion du budget des affaires culturelles, permettez-moi d'attirer votre attention sur notre corporation si compromise.

« L'exploitation cinématographique subit une crise sans précédent qui conduira à sa disparition si aucun allègement ne lui est accordé.

« La taxe additionnelle en particulier grève lourdement notre budget. En ajoutant la taxe locale, c'est une véritable difficulté qui s'impose et entrave nos projets les plus légitimes ; entre autres l'entretien des salles et du matériel s'avère impossible ; si la loi d'aide avait subsisté tous les espoirs étaient permis.

« En qualité de petit exploitant, je lutte depuis près de quatre ans contre la misère, sans grand espoir de la vaincre. Les recettes sont faibles, les charges accablantes ; l'administration, sans égard devant les situations déficitaires, a pour 1962 augmenté la patente d'environ 40 p. 100.

« J'ose espérer que vous voudrez bien accueillir ma requête avec bienveillance, pour la vie de notre métier.

« Avec confiance, je vous adresse mes remerciements anticipés.

« Veuillez agréer... »

Monsieur le ministre, je n'ajouterai aucun commentaire à cette lettre dont les conclusions s'adressent à vous plutôt qu'à moi. Je vous demande seulement de tenir compte si possible des doléances qu'elle exprime. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Flornoy.

M. Bertrand Flornoy. M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles ayant répondu à l'essentiel des demandes que je m'étais proposé de formuler, je me bornerai à quelques observations.

Les rapporteurs et certains orateurs ont déclaré que le cinéma français était un moyen d'expression, le véhicule peut-on dire, de la pensée et de la culture françaises.

Etant donné le sérieux de cette Assemblée je me garde bien d'ironiser sur le sens qu'il faudrait donner à la pensée et à la culture françaises s'il fallait les juger exclusivement d'après l'image qu'en donnent les films français exportés, notamment celui qu'on a choisi pour représenter la France au festival de Cannes, cette année. Nous sommes nombreux ici à croire que c'est en grande partie parce que ces films ne représentent pas suffisamment la pensée et la culture françaises que notre cinéma souffre d'une crise grave.

Ceux qui ont voyagé à l'étranger — j'ai pu le constater en Amérique latine — savent que la désaffection des publics de ces pays neufs à l'égard du cinéma français tient au fait que la caricature qui leur est offerte de la vie, intellectuelle ou non, de la France ne correspond ni aux préoccupations ni aux besoins de ces pays neufs.

Certes, la profession cinématographique a raison de demander à l'Etat une intervention plus déterminante. Mais elle aurait certainement tort de ne pas intervenir chez elle pour y mettre de l'ordre. Elle nous convaincra plus facilement de son rôle de soutien de la pensée et de la culture françaises et elle pourra davantage compter sur l'appui massif de cette Assemblée le jour où elle cessera de réserver ses plus forts budgets, ses plus incroyables cachets de vedettes et ses plus gros efforts publicitaires à l'exploitation du scandale ou de l'ennui.

Mais c'est, bien sûr, plus facile que de faire un bon film ! (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Je répondrai brièvement car la plupart des questions recourent de près ou de loin ce que nous avons envisagé ensemble.

Je dirai à M. Jean Moulin que nous sommes évidemment d'accord. A terme, les maisons de la culture, aujourd'hui d'implantation urbaine, auront un rayonnement régional qui touchera les campagnes. Nous voulons aider et nous nous apprêtons à aider les maisons mobiles de la culture qui se proposent de rayonner dans une région déterminée.

Il s'agit généralement de troupes théâtrales équipées de moyens d'action appropriés. C'est actuellement le Poitou, la Vendée, la Bretagne — passons sur ce que sera demain — c'était hier l'Auvergne.

Il est certain qu'il y a là une action possible. Nous avons vu avec stupéfaction les photographies rapportées par Dasté de la haute Corrèze, du haut Cantal, où l'on voit tous ces paysans applaudir Molière à tout rompre.

Par conséquent, M. Moulin a absolument raison. La limite, c'est qu'on ne peut pas tout faire à la fois.

En somme, ne nous y méprenons pas, ce qu'il souhaite sur le plan théâtral — je reviendrai sur les autres plans — est une action de vocation. Ceux qui agissent actuellement le font par vocation, et pour aucune autre raison. Car ce n'est pas le public qui manque, mais il s'agit d'un public qui peut à peine payer. Dès qu'on arrive dans ces pays où l'on n'a pas pris l'habitude de payer pour le théâtre, on ne peut concevoir le théâtre comme on le conçoit dans une ville. Nous avons vu Danet et ses « Tréteaux de France » rassembler — pas tous à la fois bien entendu — 120.000 paysans. Par conséquent, il faut continuer. Une telle action appelle le respect, c'est tout ce que je peux dire.

D'autre part, ce qui est fait sur place, et notamment ce qui est fait par vous-même est de toute évidence extrêmement utile, parce qu'il est beaucoup plus facile pour nous de vous donner du matériel à diffuser par l'appareil que vous avez mis en place, que de fournir le matériel et en même temps d'assurer la diffusion. Faire de la diffusion culturelle n'est pas toujours aisé. Nous pouvons très bien agir à Ménilmontant, c'est relativement facile. Mais dans un hameau, c'est vraiment presque impossible. Il faut faire de l'action locale, il n'y a pas de doute.

Par conséquent, nous mettrons à votre disposition tout ce qui peut venir du centre de diffusion culturelle, et, par l'entremise des maisons de la culture et des groupements ruraux d'action culturelle constitués en syndicats intercommunaux, nous essayerons de faire tout ce que nous pourrons.

En tout cas, nous ne pouvons que vous féliciter, monsieur Jean Moulin, de l'œuvre que vous avez accomplie dans l'Ardeche.

M. Lathière a posé la question de la signalisation. Je partage tout à fait son indignation et j'essayerai de la faire partager par mes collègues chargés du tourisme et des transports. Je ne crois pas qu'on puisse aller très vite dans ce domaine, car les intérêts privés en place sont considérables. Mais, avec de la constance, on finira bien par obtenir les résultats voulus, encore que, je le répète, ce ne soit pas facile.

Quant à la jeunesse, tout ce que j'ai dit la concernait. Dans le million de personnes qui ont été attirées cette année par le théâtre ou par les expositions, il faut comprendre 600.000 jeunes.

La culture européenne est une autre question. Vous savez aussi bien que moi, monsieur Lathière, que toute culture profonde est internationale. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas aussi une culture nationale. Ce sont des choses qui se rejoignent sans se contredire.

Seulement, prenons bien garde, nous ne pouvons pas nous écarter de notre volonté culturelle générale. Quand vous dites « Europe », moi je dirais « le monde ». S'il s'agit de théâtre, vous pensez à Shakespeare ; mais pour la peinture, il faut penser peut-être à la Chine. En fait, toute culture est internationale.

Mais il est quelque chose d'urgent, en tout cas prioritaire : c'est que les Français sachent ce dont ils peuvent disposer.

Lorsque j'ai dit qu'il y avait, dans ce qui avait survécu, quelque chose qui seul était plus puissant que ce contre quoi s'élève M. Flornoy, c'était parce que je pensais aussi qu'il y a dans ce qui est français une sorte d'auto-défense incontestablement plus forte que dans le reste.

Ce n'est pas un problème de valeur. Il est complètement ridicule de reprendre en matière artistique et culturelle le chauvinisme de l'über alles, qui n'a exactement aucun sens.

En revanche, il n'est pas tout à fait vrai qu'un génie comme Dostolevsky soit d'un même intérêt pour une jeune femme qu'un

Par conséquent, il faut d'abord, qu'il y ait l'œuvre et ensuite — et c'est notre tâche — qu'au nom de ce que nous voulons pour tous nous commencions par agir.

Je n'en donnerai qu'un exemple, dont on m'excusera parce qu'il me concerne.

Nous avons d'abord dit que nous nettoierions les monuments. On a répondu que nous allions tout démolir, que d'ailleurs ils étaient très bien, même sales. Ensuite on les a nettoyés. Et maintenant le monde entier nettoie ses monuments ! (Applaudissements.)

Je répondrai à la fois à M. Hébert et à M. Marcenet qui ont posé la même question de l'affiliation des artistes à la sécurité sociale.

Sur le fond, je suis vraiment beaucoup plus que d'accord avec eux. Mais c'est un problème dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est extrêmement irritant.

Il n'y a pas de doute que si les artistes ne sont pas affiliés à la sécurité sociale, c'est parce qu'ils sont trop peu nombreux, qu'ils sont pauvres et mal organisés, et pour aucune autre raison.

Seulement, après avoir eu affaire à des ministères qui ne partageaient pas notre point de vue, nous avons affaire maintenant à un ministère du travail d'une très grande bonne volonté, d'une grande compréhension, mais qui se trouve héritier du problème avec quelque chose de différent, qui est le lien à l'artisanat.

Je tiens à dire pour ma part que c'est une erreur de lier l'artiste et l'artisan, parce que le problème de l'artisanat est extraordinairement complexe et doit être résolu par des moyens particuliers. Il recoupe plus ou moins un certain nombre de règlements de travail et suppose l'établissement de ce qu'on nomme, dans la fonction publique, une grille.

Notre position doit donc être la suivante : le problème des artistes est bon ou mauvais, mais c'est un problème particulier, car leur nombre est très peu élevé. On ne résout pas un problème qui doit recevoir une solution humaine en le liant à un autre qu'on ne résoudra ni cette année, ni dans deux ans. Par conséquent, pour apporter aux artistes un régime social, commençons par nous dire que nous ne devons pas attendre qu'on ait réglé la question de l'artisanat, qui n'est pas encore résolue et qu'on aura les plus grandes difficultés à résoudre.

Voilà mon opinion sur la sécurité sociale des artistes.

Concrètement, je pense que nous allons reprendre l'étude en accord avec le ministère du travail et le ministère des finances, et la mener à bien dès cette année. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Ma réponse à M. Lucien Bourgeois entre évidemment dans l'ensemble des mesures que j'ai envisagées pour le cinéma. Quant à la lettre qu'il a bien voulu lire à la tribune, je lui demande de me la faire parvenir. Nous l'examinerons ensemble. Je pense que ce que nous avons l'intention de faire répond dans l'ensemble à ses préoccupations.

Je crois, mesdames, messieurs, avoir répondu à toutes les questions qui m'ont été posées. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Nous en arrivons au vote des crédits.

M. le rapporteur général et M. Beauguitte ont présenté un amendement n° 82 tendant à supprimer le montant du crédit inscrit au titre III de l'état B.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Beauguitte, rapporteur spécial. Monsieur le président, en même temps que cet amendement, je parlerai de l'amendement n° 83, qui porte les mêmes signatures et qui, lui, concerne la diminution du crédit inscrit au titre IV.

La commission des finances, ayant trouvé dans le discours de M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles un apaisement, une assurance et une promesse, nous lui faisons confiance pour convaincre son collègue des finances et nous retirons nos deux amendements.

M. le président. L'amendement n° 82 est retiré.

Je suis saisi d'un amendement n° 161 déposé par le Gouvernement et qui, dans sa première partie, tend à diminuer les crédits du titre III de l'état B de 330.000 francs.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat au budget. Cet amendement a pour objet de rétablir au niveau de ceux de 1963 les crédits de l'article 12 du chapitre 43-23 sur la décentralisation

lyrique, conformément au désir exprimé par la commission des finances qui souhaite que la décentralisation lyrique bénéficie d'un certain nombre de crédits.

Cet amendement n° 161 comporte effectivement deux parties. La première diminue les crédits du titre III de 330.000 francs et la deuxième augmente d'autant ceux du titre IV de 330.000 francs.

Le Gouvernement croit avoir ainsi répondu au vœu de la commission.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André Beauguitte, rapporteur spécial. La commission accepte l'amendement du Gouvernement.

Le président. Je mets aux voix la première partie de l'amendement n° 161 présenté par le Gouvernement.

(Cette première partie, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le titre III ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant le ministère des affaires culturelles, au nouveau chiffre de 6.793.900 francs, résultant de l'adoption de la première partie de l'amendement n° 161.

(Ce titre, mis aux voix, avec ce chiffre est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, la parole est à M. Dassié.

M. Albert Dassié. Mesdames, messieurs, mon collègue et ami, M. Max Petit, vient de prendre l'avion pour Berlin où il se rend avec une délégation française des parlementaires de l'O. T. A. N. C'est donc en son nom que je présenterai quelques remarques.

Bien entendu, nous connaissons la situation dramatique du théâtre et surtout des théâtres parisiens. Nous ne pouvons donc qu'appuyer les suggestions des rapporteurs dans toute la mesure où elles tentent de sauver le théâtre.

Il va de soi aussi que nous nous joignons à M. Marcenet lorsqu'il demande que la détaxe soit étendue à soixante représentations au lieu de quarante. Il faudrait même l'étendre à quatre-vingts représentations. Nous serions heureux que M. le ministre nous donne des assurances à ce sujet.

Toutefois, une précision doit être apportée aux propositions de M. le rapporteur. On parle de « créations » françaises, et nous nous en réjouissons. Mais, pour nous, il reste entendu que cela ne change rien au régime actuel concernant les œuvres étrangères. Encore faut-il le dire clairement.

Les œuvres étrangères créées en France ou jouées pour la première fois dans notre pays, ou toutes œuvres qui n'avaient pas été représentées en France depuis cinquante ans, doivent continuer à bénéficier de la détaxe pour les quarante premières représentations. Car faire une discrimination totale, sous prétexte d'aider les auteurs français, serait certainement très mal compris par les pays étrangers qui présentent des œuvres françaises.

En réalité, on devrait appliquer la détaxe de soixante ou de quatre-vingts représentations à toutes les œuvres entrant dans le cadre défini par les textes actuels. Alors on aiderait vraiment le théâtre.

A vouloir trop bien faire, on commet parfois des erreurs. C'est ainsi que le 24 octobre dernier, nous avons voté un texte accordant forfaitairement une détaxe de 50 p. 100 à toutes les représentations de spectacles chorégraphiques. Nous avons cru aider les ballets. Or, en me renseignant, je me suis aperçu que désormais les spectacles chorégraphiques allaient payer une taxe, alors qu'ils n'en payaient pas auparavant. Il s'agit bien entendu des spectacles ayant caractère de création en France, ou non joués depuis cinquante ans.

La Belle au bois dormant n'a tenu si longtemps que grâce au mécène qu'était le marquis de Cuevas. Sauf ce cas exceptionnel, jamais un spectacle chorégraphique ne dépasse les quarante représentations.

Donc, en croyant aider les ballets on les taxe, alors que jusqu'à présent ils étaient détaxés.

J'attire l'attention des pouvoirs publics sur l'utilité de revenir à l'ancienne formule ; la nouvelle est une erreur.

Voilà, monsieur le ministre, ce que notre collègue Max Petit a voulu vous faire savoir par ma voix. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. le président. L'amendement n° 83 de M. le rapporteur général et de M. Beauguitte a été retiré.

J'appelle donc la deuxième partie de l'amendement n° 161 déposé par le Gouvernement qui tend à augmenter de 330.000 francs les crédits du titre IV de l'état B.

M. le secrétaire d'Etat a déjà soutenu cet amendement.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la deuxième partie de l'amendement n° 161.

(Cette deuxième partie, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le titre IV ?...

Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant le ministère des affaires culturelles au nouveau chiffre de 238.160 francs, résultant du vote de la deuxième partie de l'amendement n° 161.

(Le titre IV, mis aux voix avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole sur le titre V ?...

Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère des affaires culturelles l'autorisation de programme au chiffre de 177.605.000 francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère des affaires culturelles, le crédit de paiement au chiffre de 39.204.000 francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère des affaires culturelles, l'autorisation de programme au chiffre de 22.395.000 francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère des affaires culturelles, le crédit de paiement au chiffre de 2.700.000 francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous en avons terminé avec l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

La séance est suspendue pour quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix minutes, est reprise à dix-sept heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

M. le président. Nous allons examiner maintenant la section VIII concernant le commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

Je donne lecture des chiffres de l'état B :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III. — Plus 953.282 francs. »

Voici les temps de parole disponibles dans ce débat organisé sur deux heures :

- Gouvernement, trente minutes ;
- Commissions, trente minutes ;
- Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., trente minutes ;
- Groupe socialiste, dix minutes ;
- Groupe du centre démocratique, cinq minutes ;
- Groupe communiste, cinq minutes ;
- Groupe du rassemblement démocratique, cinq minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, cinq minutes ;
- Isolés, cinq minutes.

La parole est à M. Catroux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. Diomède Catroux, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, mon propos sera bref et il est vraisemblable que l'économie principale que j'aurai à vous soumettre portera sur mon temps de parole dans la discussion des deux budgets, l'un du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, l'autre de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Le budget du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité n'appellera de ma part que peu de remarques, pour la raison que les variations de crédits d'une année sur l'autre sont fort minces.

Les dépenses du titre III sur le personnel et sur le matériel ne suscitent aucune observation particulière de votre rapporteur.

Les dépenses du titre IV « Interventions publiques », sont identiques à celles de l'année dernière et je renverrai à mon rapport ceux qui désireraient connaître de façon plus approfondie le fonctionnement du centre de recherches et de documentation sur la consommation — C. R. E. D. O. C. — et de l'association française pour l'accroissement de la productivité — A. F. A. P.

Sur ce point, la commission des finances souhaite, monsieur le ministre, que le rapport qui a souligné les inconvénients de la dualité entre les services de la productivité et ceux de l'A. F. A. P. et proposé leur regroupement en un organisme unique doté de la personnalité financière, soit suivi d'effet.

De nombreux membres de la commission des finances ont souhaité que l'on active la mise en place, sur l'étendue du territoire français, des organes départementaux de l'I. N. S. E. E. et que l'on revioie les méthodes appliquées par le C. R. E. D. O. C. notamment en socio-économie.

La socio-économie, discipline d'origine française, a eu un retentissement considérable à l'étranger. Mais il serait bon que le C. R. E. D. O. C. et les autres organismes de statistique donnent aux méthodes de la socio-économie, qu'ils connaissent bien, une plus grande portée, notamment en matière de salaires.

J'aborde maintenant l'examen des crédits de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Vous savez, mes chers collègues, que cette délégation a été créée par un décret du 14 février 1963. L'ensemble des crédits de 1963 étaient de 2.139.000 francs et ceux demandés pour 1964 s'élèvent à 2.932.000 francs, soit une augmentation de 792.000 francs.

Nous souhaitons que la présentation du budget de la délégation à l'aménagement du territoire qui figure actuellement dans les services du Premier ministre soit plus facile à regrouper et à consulter l'année prochaine.

La variation de crédit de 800.000 francs *grasso modo* est due pour une grande part au transfert du budget du ministère des finances et des affaires économiques, des crédits de subvention aux comités régionaux d'expansion économique, soit 500.000 francs ; à la non-reconduction des crédits pour frais d'achat de matériel de la délégation ; à des mesures nouvelles, pour 347.000 francs, résultant de transformations et de créations d'emplois ; au développement des activités au terme d'une année de mise en route, pour une somme de 100.000 francs ; enfin à la prise en charge par la délégation de comités et de commissions tels que le secrétariat interministériel pour l'étude des problèmes de l'eau et la commission de décentralisation administrative.

En dépenses en capital, les crédits inscrits au titre du fonds d'intervention et d'aménagement du territoire s'élèvent à 150 millions de francs pour les autorisations de programme, à 70 millions de francs pour les crédits de paiement, dont 40 millions de services votés et 30 millions de mesures nouvelles.

Ces crédits sont destinés à financer des opérations urgentes non prévues. Ils sont engagés sur une décision expresse du comité interministériel pour l'aménagement du territoire et constituent des subventions budgétaires ou, le cas échéant, des transferts de crédits de ministères techniques.

Mesdames, messieurs, je bornerai l'essentiel de mon intervention à ce qui précède puisque l'Assemblée doit consacrer les 20 et 21 novembre prochains un grand débat aux problèmes de l'aménagement du territoire, débat qui devra porter, à mon avis sur les réformes de structure que commande l'aménagement du territoire, tant sur le plan national que régional.

Je souhaite que nos collègues prennent connaissance du très important rapport que vient de déposer la délégation à l'aménagement du territoire et qui étudie pour la première fois le problème de la régionalisation.

Il conviendrait que le débat des 20 et 21 novembre prochains soit dominé par des considérations départementales afin que le

Gouvernement, qui doit proposer à l'Assemblée, soit au printemps prochain, soit avant la session budgétaire de 1964 — je l'espère — un grand débat sur les options du V^e plan, puisse s'inspirer des vœux et des vues de nos collègues sur les problèmes posés par l'aménagement du territoire. Si nous donnions la primauté aux points de vue départementaux dans ce prochain débat, nous risquerions de mal éclairer le Gouvernement sur nos vues d'ensemble.

Je dirai maintenant quelques mots de l'exécution du IV^e plan. Soyez rassurés : je n'ai pas l'intention, voulant borner mon intervention au seul aspect budgétaire, de commenter l'exécution du IV^e plan. D'ailleurs, vous trouverez dans mon rapport et dans les tableaux et analyses qu'il contient tous les éléments d'information. Qu'il me suffise d'indiquer que le contrat entre le Gouvernement et les Assemblées, par lequel le Gouvernement s'engageait à respecter les directives du plan et à en assurer la mise en exécution, et les Assemblées à apporter au Gouvernement l'acquiescement de la nation, c'est-à-dire l'engagement des citoyens à consentir les efforts nécessaires pour la réalisation du plan, a été tenu dans ses grandes lignes.

En 1963, comme demain en 1964, les crédits proposés permettront le maintien de l'expansion et devront assurer une progression de la production et du revenu national, à la condition, toutefois, que les hausses des prix intérieurs, les demandes de hausse de salaires subséquentes, l'emballlement des dépenses de consommation par rapport à la production intérieure, ne viennent pas contrarier la bonne exécution du plan de sagesse financière proposé par le Gouvernement en septembre et approuvé par le Parlement en octobre dernier.

Les enveloppes budgétaires proposées par le Gouvernement pour 1964 et votées par le Parlement au cours de nos débats sur le budget 1964 sont suffisantes, compte tenu de l'augmentation actuelle des prix, pour atteindre les buts d'expansion fixés. Il est nécessaire, cependant, que le pays accepte de sacrifier, par une discipline volontairement consentie, ses intérêts particuliers, même les plus légitimes, à l'intérêt général de la nation. C'est à ce prix que le IV^e plan pourra atteindre les objectifs à réaliser et que la France jouira, dans l'expansion économique et la stabilité monétaire et sociale, des fruits de son remarquable effort.

Votre commission des finances est particulièrement heureuse que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ait réussi à définir, en si peu de mois, sa place par rapport aux ministères techniques, au ministère des finances, au commissariat général du plan d'équipement et de la productivité et, régionalement, par rapport aux comités régionaux d'expansion.

Nous avons craint, un certain moment, monsieur le ministre, que sous le couvert de l'austérité nécessaire, ne naisse la tentation de supprimer à la délégation les crédits de coordination du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire — le F. I. A. T. Heureusement, il n'en a rien été et nous tenons à remercier M. le Premier ministre de son arbitrage et M. le ministre des finances de sa compréhension et de son appui.

La délégation à l'aménagement du territoire doit encore s'ancre, pousser ses racines. Nul doute qu'elle n'y arrive. Elle est sur la bonne voie et je suis persuadé que l'excellente collaboration qui s'est instaurée entre elle et le commissariat général du plan sera très fructueuse.

M. le délégué à l'aménagement du territoire nous propose un remarquable document annexe sur la régionalisation du budget d'équipement pour l'année 1964.

Malgré ses imperfections qui disparaîtront quand les ministères techniques, le commissariat du plan et la délégation à l'aménagement du territoire auront mieux défini un vocabulaire commun et des procédures identiques, il jette une lumière vive, trop vive même penseront certains, sur l'équilibre des régions économiques entre elles.

Beaucoup, je le crains, pourraient être tentés d'établir des comparaisons entre les investissements accordés aux différentes régions et il en résulterait peut-être une compétition préjudiciable à la bonne marche de l'Etat entre les élus de ces régions, compétition qui risquerait d'aller, au moment des votes, jusqu'à des marchandages politiques. Cela, aucun membre de notre Assemblée ne le veut, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, soyez-en persuadé, monsieur le ministre.

Je désirerais que ma demande instante, une fois retenue, crée un précédent et que la discussion budgétaire du plan et de l'aménagement du territoire soit désormais séparée de la discussion économique, par exemple en la précédant d'une durée suffisamment longue pour qu'elle ne pèse pas sur le vote des différents budgets.

Sous cette réserve expresse, votre commission des finances vous propose l'adoption du budget à la quasi-unanimité de ses membres. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Duillard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Henri Duillard, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, qu'il me soit permis, avant d'aborder l'étude des budgets de la délégation à l'aménagement du territoire et du commissariat du plan, de rendre un nouvel hommage à notre regretté collègue Cornignon-Molinier, qui, l'année dernière, à cette place, les rapportait si brillamment au nom de la commission de la production et des échanges.

Mon rapport, comme celui de mon ami Catroux, est en distribution depuis quarante-huit heures; mon exposé sera donc bref.

La première partie de ce rapport est consacrée à l'étude du budget du commissariat du plan, qui passe de 13.512.439 francs en 1963 à 14.529.261 francs en 1964, soit une augmentation de 1.016.822 francs. Budget modeste, vous le constatez, eu égard au rôle important que joue le commissariat et à la valeur de son personnel.

C'est pourquoi je profite de cette occasion pour rendre un hommage mérité à M. Massé, commissaire général du plan et, à travers sa personne, à tous ses collaborateurs.

Dans ce budget, deux points sont à signaler tout particulièrement.

D'abord, la création de 17 emplois nouveaux, dont 7 de chargé de mission. Ainsi, le Gouvernement fait pour la première fois un pas vers une suggestion souvent exprimée par la commission d'augmenter le nombre de ces chargés de mission, non seulement indispensables au commissariat général du plan, mais réclamés par l'étranger, qui considère comme un modèle l'organisation du commissariat général du plan.

Le deuxième concerne la location d'un ordinateur électronique dont on peut s'étonner qu'il ait fallu si longtemps pour le mettre à la disposition de cet important instrument de travail qu'est le commissariat.

La deuxième partie de ce rapport est consacrée à l'état d'exécution du plan. Votre rapporteur voit sa mission bien simplifiée, d'abord par le rapport complet déposé par M. Catroux au nom de la commission des finances, ensuite par le rapport, hélas mis à notre disposition un peu plus tard, sur l'exécution du plan en 1962 et 1963, document que je vous conseille de lire et de méditer en vue des débats qui auront lieu dans cette enceinte dans quelques semaines, et enfin, par le fait que tous les rapporteurs de notre commission ont fait le point de l'exécution, chacun dans leur domaine.

Je me suis, par conséquent, contenté de relever les suggestions que nous avons présentées au nom de la commission de la production et des échanges, il y a deux ans, lors du vote sur le IV^e plan.

Après avoir fait le point de la situation économique, en général, j'ai mentionné les mesures retenues, répondant à ces suggestions, en matières agricole, industrielle et énergétique, et celles relatives aux moyens de communication et à l'organisation du marché de la viande foraine.

Sur ce dernier point, la commission regrette que le Gouvernement n'ait pas cru devoir retenir ses propositions et, surtout, appliquer l'amendement voté par le Parlement et qui lui faciliterait grandement sa tâche à l'heure où se pose de nouveau et pour longtemps encore le fameux problème de la viande.

La troisième partie de ce rapport est consacrée aux crédits de la délégation à l'aménagement du territoire. Nous retiendrons un relèvement des crédits nécessaires au personnel, un ajustement des crédits de matériel, des crédits de fonctionnement et des dépenses de représentation. Enfin, mesure importante que je souligne, un crédit de 800.000 francs, en augmentation de 100.000 francs, est ouvert aux comités régionaux d'expansion économique.

Dans la seconde partie consacrée à l'aménagement du territoire, j'ai pour votre documentation personnelle, rappelé les pouvoirs dévolus à la délégation et résumé les moyens d'incitation dont elle dispose.

Enfin, dans deux tableaux, j'ai également dressé les interventions du fonds pour l'aménagement du territoire et les résultats obtenus par région, pour les années 1961-1962, grâce aux primes spéciales d'équipement.

Votre commission, reconnaissant que les missions confiées à la délégation sont lourdes, estime que des moyens importants en personnel doivent lui être donnés. En conséquence, elle approuve les crédits qui lui sont affectés.

Qu'il me soit permis également de souligner combien nous avons apprécié l'action et le dynamisme du délégué général à

l'aménagement du territoire, M. Olivier Guichard. En quelques mois, en effet, après avoir travaillé sur place avec tous les comités d'expansion régionale, il a pris un certain nombre de mesures efficaces dont fait état ce rapport et pour lesquelles je tenais à le remercier.

Sous le bénéfice de ces observations, votre rapporteur propose de donner un avis favorable à l'adoption du budget du commissariat général du plan et des crédits relatifs à la délégation générale à l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Meunier. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Lucien Meunier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'étais fait inscrire dans la discussion d'aujourd'hui avec le désir d'attirer votre attention sur la nécessité d'inscrire, parmi les objectifs du V^e plan d'aménagement du territoire, la mise au gabarit international de la Meuse française et ce, dans le cadre de la liaison mer du Nord-Méditerranée.

Je viens d'apprendre, au cours de la séance, qu'une grande discussion s'engagerait les 20 et 21 novembre prochains sur ce problème. Je renonce donc à exposer mon sujet aujourd'hui. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lamps.

M. René Lamps. Mesdames, messieurs, nous aurons l'occasion, dans quelques jours, de présenter des observations sur les questions d'ensemble touchant à l'aménagement du territoire.

Je bornerai donc mon intervention à quelques remarques concernant la régionalisation des programmes et plus particulièrement une région que je connais bien, la Picardie.

Les besoins y sont considérables. La France compte un médecin pour 998 habitants, la Picardie en pour 1.300 habitants, il y a en France cinq lits d'hôpital pour 1.000 habitants, ce qui est peu, mais il n'y en a que quatre en Picardie.

Les trois départements composant cette région sont aux 17^e, 19^e et 23^e rangs pour le produit départemental brut. Pour la surface habitable de leurs logements, ils tombent aux 52^e, 59^e et 60^e rangs, mais il se classent presque en tête pour la mortalité infantile : 12^e, 11^e et 5^e rangs avec des taux allant de 35 p. 100 pour l'Oise à 39 p. 100 pour la Somme, alors que pour la France ce taux est de 29 p. 100.

Or, le plan ne prévoit la construction d'aucun hôpital dans la Somme.

En ce qui concerne l'équipement scolaire, je dois indiquer que 25,9 p. 100 des adolescents de 11 à 17 ans suivent un enseignement. La moyenne française, insuffisante déjà, est de 39 p. 100. Sur la base des pourcentages par département, l'Oise occupe le 70^e rang, l'Aisne le 76^e, la Somme le 86^e. Un adolescent sur 40 fréquente l'enseignement supérieur. La moyenne française est de un sur vingt. Dans la Somme, 26 p. 100 des enfants seulement entrent dans une classe de sixième de lycée ou de C. E. G. mais davantage au C. E. G. qu'au lycée.

Il est à souligner le sous-équipement en établissements techniques du département de la Somme où, sur 1.800 candidats, 750 seulement ont été admis au dernier concours. Or, dans le budget, on ne trouve de crédits que pour le seul lycée d'Abbeville. Comment mieux souligner que les jeunes gens devront choisir entre des places de manœuvres ou l'exode ?

Si nous enregistrons avec satisfaction la création d'une académie à Amiens, on doit rappeler que des cours sont donnés aux étudiants dans des locaux de fortune et, notamment, dans des locaux de l'hôtel de ville. L'urgente nécessité de crédits s'impose donc.

Ajoutons que les crédits attribués à la région représentent seulement 1,7 p. 100 du montant total, ce qui laisse penser que les départements qui la composent remonteront difficilement à un rang acceptable dans l'échelle de la scolarisation.

En ce qui concerne le logement, les trois départements recensent actuellement 6.000 taudis reconnus, 20.000 logements surpeuplés, dont la moitié de façon critique.

A Amiens, 26 p. 100 des logements n'ont pas l'eau courante, ni à l'intérieur, ni dans la cour, et il manque 1.700 logements de plus de trois pièces, selon les évaluations officielles. 140.000 logements ruraux ont plus de quatre-vingt-dix ans.

Or, le Plan prévoit, pour 1964, la construction de 7.800 logements pour toute la région, alors que ce nombre ne suffirait pas pour le seul département de la Somme.

Amiens, entre autres villes, compte 3.500 demandes de logements non satisfaites.

J'ai voulu, très brièvement, à partir d'un exemple local, attirer l'attention du Gouvernement sur les insuffisances du Plan, en notant que ces insuffisances pourraient être aisément comblées par une orientation différente de la politique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Rivain.

M. Philippe Rivain. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est un fait établi que, dans le cadre de la Communauté européenne, toute la région située au Sud ou à l'Ouest d'une ligne Caen-Autun-Nîmes est en état de léthargie économique.

C'est également un fait que la jeunesse de cette région n'est pas, dans les conditions présentes, assurée d'un avenir acceptable. Nous résignerons-nous à leur dire qu'ils peuvent, s'ils le désirent, émigrer vers d'autres provinces ?

Il nous appartient — et c'est le rôle de l'aménagement du territoire — de rendre la vie aux régions en perte de vitesse, à celles qui souffrent d'un sous-investissement qui, pour ne pas dater d'hier, n'en est pas moins très malsain. C'est vrai aujourd'hui, ce le sera encore davantage demain.

Le bassin de la Loire, dans son entier, est inclus dans cette zone sous-développée. N'étaient la beauté de ses paysages et la fertilité naturelle de son terroir, on pourrait valablement évoquer à son propos l'état de sous-équipement dans lequel se trouvait la vallée du Tennessee avant que le président Roosevelt n'entreprît, en 1932, l'extraordinaire effort de rénovation qui devrait aujourd'hui inspirer notre action.

Le bassin de la Loire englobe la totalité des régions qui, de l'Auvergne à l'estuaire et du Limousin au Maine, sont drainées par le fleuve et ses affluents. Ce réseau hydrographique est, pour elles, un lien de solidarité inéluctable. Solidarité pour le meilleur, parce que l'eau est leur richesse éminente, parce qu'elle est le facteur primordial d'un développement économique, agricole et industriel et parce que c'est seulement en commun qu'elles peuvent en tirer parti.

Mais solidarité aussi pour le pire, car ces régions sont toutes à la merci des insuffisances d'étiage qui rendent vains leurs efforts, limitent leur expansion et les mettent à la merci des crues qui, périodiquement, les désolent.

Par le fait de l'eau, le bassin de la Loire constitue une unité naturelle et économique qui s'étend sur 115.000 kilomètres carrés, soit un cinquième du territoire national. Nous sommes donc bien à l'échelle d'une Europe communautaire, mais nous avons le devoir d'agir pour que cette importante région y trouve une place décente et n'y figure pas comme un simple réservoir de main-d'œuvre rendue disponible par la stagnation économique.

Si le bassin de la Loire demeure dans son état actuel, il va se trouver dans des conditions particulièrement dangereuses à l'heure où la liberté totale des échanges deviendra effective, c'est-à-dire à partir de 1970, si elle reste démunie des moyens d'affronter la concurrence à parité de chances.

Mon intervention d'aujourd'hui ne prétend pas analyser dans sa complexité la philosophie du programme d'action esquissé par l'association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents en vue de revitaliser la région ligérienne pour lui permettre de faire contrepoids à l'attraction inévitable, mais dangereuse à terme, de la région rhénane.

Je dirai seulement en bref que ce programme comprend : la régularisation du cours de la Loire et l'irrigation d'un terroir naturellement fertile, une rénovation agricole et industrielle sans précédent en France, la création d'une voie navigable Est-Ouest par la vallée du Cher et le canal du Cher recalibré jusqu'à Chalon-sur-Saône où elle serait reliée à l'axe Rhénan—Rhin.

Cette voie engendrerait autour de Nantes un hinterland industriel puissant et donnerait à la Rhénanie, à la Suisse et à l'Europe centrale un accès direct à l'outre-mer atlantique.

Enfin, les eaux soutirées des réservoirs seraient toutes turbinées et produiraient un nombre de kilowattheures précieux pour une région si pauvre en énergie. Pour souligner l'importance de ce dernier point, dois-je rappeler que l'équipement hydro-électrique de la vallée du Tennessee a rendu possible aux États-Unis le lancement de l'industrie atomique si gourmande en eau et en électricité ?

Tel est, résumé en quelques mots, l'essentiel du programme. Mais, et c'est là que je voudrais en venir, il ne s'agit ni d'un projet en l'air, ni d'un investissement à la charge exclusive de l'État puisque des recettes directes sont prévues pour amortir une part importante de l'infrastructure.

C'est la loi elle-même, une loi votée par l'Assemblée il y a dix-huit mois, qui a expressément prévu la mise à l'étude de l'aménagement de la Loire. Je rappellerai, en effet, qu'au cours de la discussion du IV^e Plan, j'ai obtenu, avec le concours de plusieurs collègues, notamment celui de notre rapporteur M. Duvillard ainsi que MM. Charié et Hauret, que le Gouvernement voulait bien, par une lettre rectificative expressément consacrée à ce sujet, s'engager à subventionner l'étude du projet d'aménagement de notre bassin.

Je constate malheureusement qu'à l'inverse du projet de liaison Rhin-Rhône qui a déjà fait l'objet d'une dotation de crédits d'études de 33 millions, il n'en a pas été de même encore pour le bassin de la Loire.

J'avais le devoir de vous le rappeler, monsieur le ministre, comme l'a d'ailleurs déjà fait M. Duvillard.

Même si le Gouvernement est amené à modifier certaines conclusions de l'avant-projet, même s'il est nécessaire d'élaborer un statut juridique original pour le futur organisme gestionnaire, je crois sincèrement qu'il ne faut plus attendre pour passer à l'examen approfondi du problème. Il sera même urgent de prévoir dans le V^e Plan une première tranche de travaux à réaliser. Car si rien n'est fait avant l'entrée en vigueur définitive du Marché commun, nous serons alors pris de court. Il sera trop tard et nous serons coupables d'avoir mesuré le danger et de n'avoir rien fait pour le conjurer. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs, les rapports écrits fort documentés et les exposés aussi clairs que précis des deux rapporteurs, MM. Catroux et Duvillard, vous ont pleinement informés des problèmes qui peuvent être évoqués à l'occasion de l'examen du budget du commissariat général du plan et de la délégation générale à l'aménagement du territoire.

Je limiterai donc mon propos à quelques observations ou réponses sur les questions précises évoquées par les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

En ce qui concerne la délégation générale à l'aménagement du territoire, je serai particulièrement bref. Je confirme que, le 20 novembre prochain, vous aurez à ouvrir un grand débat relatif aux problèmes posés par la politique d'aménagement du territoire, et cela à l'occasion du dépôt par la délégation générale d'un rapport relatif à la régionalisation du budget, laquelle sera pratiquée pour la première fois au cours de l'exercice 1964.

Après neuf mois d'existence, puisqu'elle a été créée le 14 février 1963, la délégation générale à l'aménagement du territoire a déjà très largement entrepris la mission qui devait être la sienne.

Elle a, bien entendu, commencé à animer une politique de développement régional concertée avec les éléments régionaux et, ainsi que les rapporteurs ont bien voulu le souligner, elle a déjà réussi à assumer sa mission de coordination sur le plan national, par symétrie, si l'on veut, avec la mission de coordination des préfets coordonnateurs sur le plan régional, et ce entre tous les ministères intéressés à l'aménagement du territoire.

Elle est passée à l'action directe, grâce aux 120 millions de francs de crédits que vous avez bien voulu voter en faveur du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.

Je rappelle que ce fonds s'est vu assigner trois missions essentielles : premièrement, amorcer ou engager une opération urgente dont le relais peut être pris par la suite par le ministère technique intéressé ; deuxièmement, permettre une inflexion, dans le cadre des enveloppes budgétaires fixées, des priorités et des choix retenus par le ministère technique intéressé dans le sens d'une meilleure prise en considération des problèmes d'aménagement du territoire et, par conséquent, des problèmes d'équilibre régionaux ; troisièmement enfin, apporter un complément de financement à des opérations complexes faisant appel à des formes de financement très diverses.

A ce titre, la délégation à l'aménagement du territoire, au cours des mois écoulés, a déjà décidé de donner son concours à un très grand nombre d'opérations très diverses, qu'il s'agisse de la modernisation de l'axe routier Châteaulin—Rennes, du raccordement du nouveau pont de Bordeaux à la voie urbaine, de l'aménagement de la route nationale n° 107 bis entre Alès et Florac, des lignes intérieures Air-Inter, d'équipements sportifs et socio-éducatifs dans une douzaine de grands ensembles d'habitation, de l'automatisation de l'équipement téléphonique de la Côte varoise et de l'équipement téléphonique des zones industrielles et des grands ensembles, qu'il s'agisse même de pro-

gramme additionnel pour l'enseignement technique dans un très grand nombre de villes de France, d'opérations d'irrigation d'un secteur agricole dans la moyenne Garonne, et plus récemment d'une opération d'assainissement dans la région de la Loire, qu'il s'agisse encore d'opérations de destruction des moustiques, et enfin de tout un ensemble d'investissements et d'aménagements décidé par un très récent comité interministériel en faveur du département de la Corse.

Ce m'est l'occasion de dire à M. Rivain, qui a évoqué ici le problème de la Loire et de ses affluents, que la délégation à l'aménagement du territoire débloquera, d'ici la fin de l'année, précisément sur le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, les crédits d'études nécessaires dont a besoin l'association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents.

Je donne l'assurance à M. Rivain que ces crédits seront mis à la disposition de l'association avant la fin de l'année et j'ajoute qu'en 1964 d'autres crédits d'études seront mis à la disposition de ces travaux par le secrétariat permanent de l'eau.

Enfin, je tiens à préciser que l'étude sur l'ensemble des voies navigables, conformément au désir que le Parlement avait exprimé ici même lors de l'examen du IV^e Plan, et qui avait été promise, est en bonne voie. Elle a effectivement été entreprise, contrairement à ce que certains ont pu redouter, et le ministère des travaux publics s'en est vu confier la responsabilité.

J'ai été particulièrement sensible à l'hommage que M. Du villard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, et divers autres orateurs ont bien voulu rendre à M. Olivier Guichard et à ses collaborateurs qui ont réussi en moins d'une année, non seulement à installer leur délégation, mais, comme on le constate, à lui faire mener à bien une action importante.

Et précisément plus cette action se développe, plus les tâches se multiplient, plus naturellement cette délégation a besoin aussi bien de quelques moyens pour son fonctionnement que de crédits d'intervention.

C'est pourquoi le budget que j'ai l'honneur de vous présenter comporte une légère majoration des crédits de personnel destinés à permettre le recrutement de trois chargés de mission et de cinq secrétaires contractuelles. C'est pourquoi aussi nous vous proposons de porter de 120 à 150 millions de francs les crédits d'autorisation de programme du fonds d'intervention d'aménagement du territoire, étant bien entendu que l'abattement dont vous venez d'être saisis et par lequel le Gouvernement se trouve opérer quelques économies pour compenser les augmentations de traitements dans le secteur de la fonction publique, ne vise que les crédits de paiement et ne met pas en cause ces crédits d'autorisations de programme.

Aucun de ceux que préoccupe l'aménagement du territoire, donc les problèmes d'équilibre et d'action régionale, c'est-à-dire aucun membre de cette Assemblée, ne peut estimer excessifs je pense, les quelques crédits supplémentaires que nous vous demandons tant pour le fonctionnement de la délégation que pour le fonds d'intervention d'aménagement du territoire.

Le commissariat du plan, lui, a une action si ancienne et si éprouvée que je n'ai naturellement pas à le présenter. Je me contenterai, là encore, de remercier les rapporteurs de l'hommage qu'ils ont bien voulu rendre à l'équipe qui anime ce commissariat.

Il est certain que rarement un aussi petit budget aura soutenu une aussi vaste entreprise, entreprise menée avec le succès que vous savez puisque, dans le monde entier, on lui manifeste beaucoup d'intérêt et que, souvent, on cite l'exemple de la planification française. Je n'en veux pour preuve que les innombrables demandes d'experts, de consultants ou de conférenciers émanant de nations aussi nombreuses que diverses.

Nous vous avons rendu compte de l'exécution du IV^e Plan par un rapport dont M. Du villard nous a fait observer très légitimement qu'il avait été distribué tardivement, puisqu'il n'a été, en effet, entre vos mains que samedi dernier. Je reconnais que ce délai peut paraître court, eu égard à l'importance du document. Je suis en mesure de prendre devant l'Assemblée l'engagement que, l'année prochaine, ce rapport sera distribué en même temps que le fascicule bleu du projet de budget, ce qui permettra à chaque député d'en prendre connaissance aussi attentivement qu'il le désire.

Je me contente donc, comme les rapporteurs, de vous renvoyer à ces documents pour ce qui concerne l'examen de l'exécution du IV^e Plan, en proposant seulement à M. Lamps qui a exposé avec beaucoup de conviction et de compétence les problèmes d'une région qu'il connaît particulièrement, celle de Picardie, de reporter l'examen de cette question à la discussion sur l'amé-

nagement du territoire qui s'ouvrira ici même dans une dizaine de jours et lui fournira, j'en suis convaincu, tous les apaisements utiles.

Je dirai quelques mots de la préparation du V^e Plan, qui est maintenant la grande affaire, non sans avoir toutefois répondu à divers orateurs, en particulier, au rapporteur de la commission des finances, M. Catroux.

Je lui indique que nous sommes aussi convaincus que lui qu'il y a lieu de tenir compte des recommandations faites quant à la fusion du service de la productivité et de l'association française pour l'accroissement de la productivité.

A l'initiative du Premier ministre, une réunion interministérielle a déjà été convoquée pour étudier ce problème sur les bases du rapport que M. Catroux a évoqué ici même. Elle a désigné un rapporteur chargé de préparer un avant-projet de texte sur les modalités de cette fusion. Cet avant-projet est prêt. Une deuxième réunion interministérielle s'en saisira très prochainement. J'ajoute que cet avant-projet va dans le sens souhaité par M. Catroux.

Je lui indique également que, en ce qui concerne la socio-économie, et conformément aux désirs exprimés, un effort particulier est demandé à l'ensemble de l'appareil statistique, qu'il s'agisse de l'I. N. S. E. E. ou du C. R. E. D. O. C., en matière de revenus et de prestations sociales, ceci dans le cadre même de l'étude de la politique des revenus que le Gouvernement a mise en train et en vue, notamment, de la préparation du V^e Plan.

Enfin, je donne volontiers acte à M. Meunier des soucis qui sont les siens en ce qui concerne la Meuse et je le remercie d'avoir bien voulu accepter que soit reporté à un prochain débat l'exposé plus détaillé de cette question.

La préparation du V^e Plan est la grande affaire vers laquelle nous nous tournons,

Je dois tout d'abord signaler que la durée du plan sera portée à cinq ans, au lieu de quatre ans, comme précédemment. La nouvelle échéance sera donc 1970, ce qui nous permettra de placer nos prévisions dans le même cadre que celles auxquelles procèdent divers organismes internationaux tels que la commission économique européenne ou l'O. C. D. E.

Cela permettra d'autre part d'allonger un peu le cycle, car jusqu'à présent, à peine un plan était-il mis en vigueur qu'il fallait déjà envisager les études de préparation du plan suivant, à un rythme peut-être un peu accéléré.

Mais je veux surtout indiquer que conformément à des déclarations faites ici même par M. le Premier ministre, lors de l'examen du IV^e Plan, il est bien entendu que nous démocratiserons davantage encore les procédures de préparation du V^e Plan.

Le Parlement ne sera plus saisi une fois du projet de plan lui-même, mais deux fois. Il sera saisi préalablement des grandes options qui devront guider ceux qui auront la tâche de préparer le V^e Plan. Je donne donc par là satisfaction, entre autres, à M. Diomède Catroux.

Je ne peux pour le moment fixer rigoureusement le calendrier de cette procédure, mais ce sera chose faite à la fin de la présente année. Nous serons alors, toutes études terminées, en mesure de préciser la date des différentes étapes de la préparation du V^e Plan, et notamment de la consultation du Parlement sur les grandes options dont j'ai parlé.

J'ajoute que dans la préparation de ce V^e Plan, nous développerons également la participation des représentants des groupes sociaux, des syndicats ouvriers et de toutes les catégories sociales et professionnelles.

Nous aurons ainsi, je crois, réellement atteint l'objectif de démocratisation que nous nous étions fixé.

Toutefois, il va de soi que ces procédures de démocratisation sont plus lourdes que pouvaient l'être celles qui étaient employées précédemment. Elles nécessitent, par conséquent, quelques moyens supplémentaires exigés également, comme je le disais tout à l'heure, par le succès même des travaux du commissariat et par les nombreuses consultations qui, de ce fait, lui sont demandées par de très nombreux pays amis.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous vous proposons de très légères majorations de crédits. Nous vous demandons, en effet, en mesures nouvelles 321.666 francs pour les crédits des personnels, afin de pouvoir créer 7 postes de chargé de mission, 7 postes de secrétaire correspondants et 2 postes d'agent contractuel.

C'est aussi pour pouvoir mieux faire face à ces dépenses considérables que, comme l'a souligné M. Du villard, nous demandons des crédits supplémentaires de matériel pour permettre de louer un ordinateur électronique.

Ainsi, comme les rapporteurs l'ont eux-mêmes affirmé avant moi, les quelques majorations de crédit demandées dans ces deux budgets que j'ai eu l'honneur de vous présenter sont peu importantes.

Je ne doute pas que, soucieux que vous êtes d'une politique d'aménagement du territoire et des prévisions de coordination économique, vous les consentiez volontiers. C'est pourquoi, je vous remercie par avance, mesdames, messieurs, de bien vouloir, en votant ces budgets de la délégation de l'aménagement du territoire et du commissariat du plan, donner à ceux qui ont mission de préparer la France de demain, non seulement le minimum de moyens qui leur est nécessaire, mais aussi le précieux encouragement des élus de la nation. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (Section VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité), au chiffre de 953.282 francs.

(*Ce titre, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant la section VIII.

Section I. — Services généraux (suite).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. Je rappelle les crédits de la section I concernant les services généraux qui avaient été précédemment réservés.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III. — + 10.061.833 francs ;

« Titre IV. — + 5.471.000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (Section I. — Services généraux), au chiffre de 10.061.833 francs.

(*Ce titre, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant les services du Premier ministre (Section I. — Services généraux), au chiffre de 5.471.000 francs.

(*Ce titre, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre.

J'informe nos collègues que la commission des finances se réunira à vingt et une heures.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549) (Rapport n° 568 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Articles réservés.

Vote sur l'ensemble.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.